

# Elections sociales 2024

## Résultats provisoires

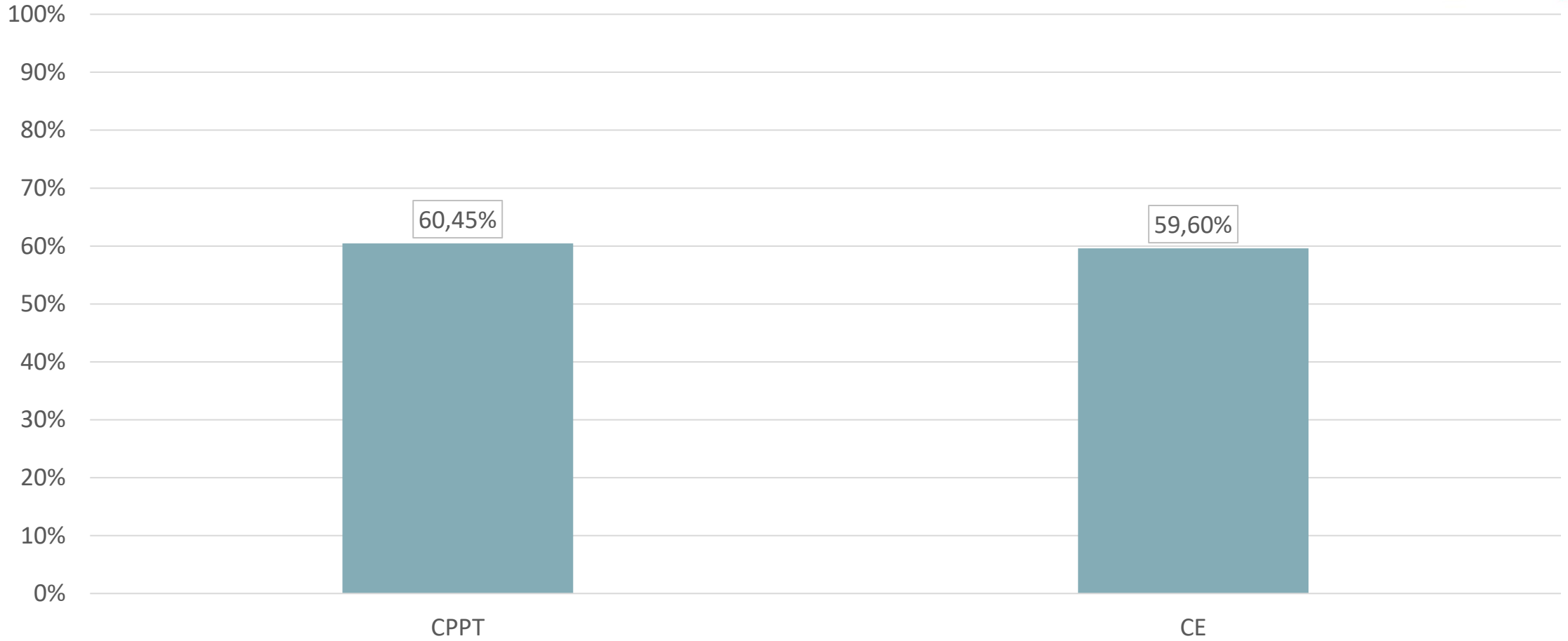
*Conférence de presse du 30 mai 2024*



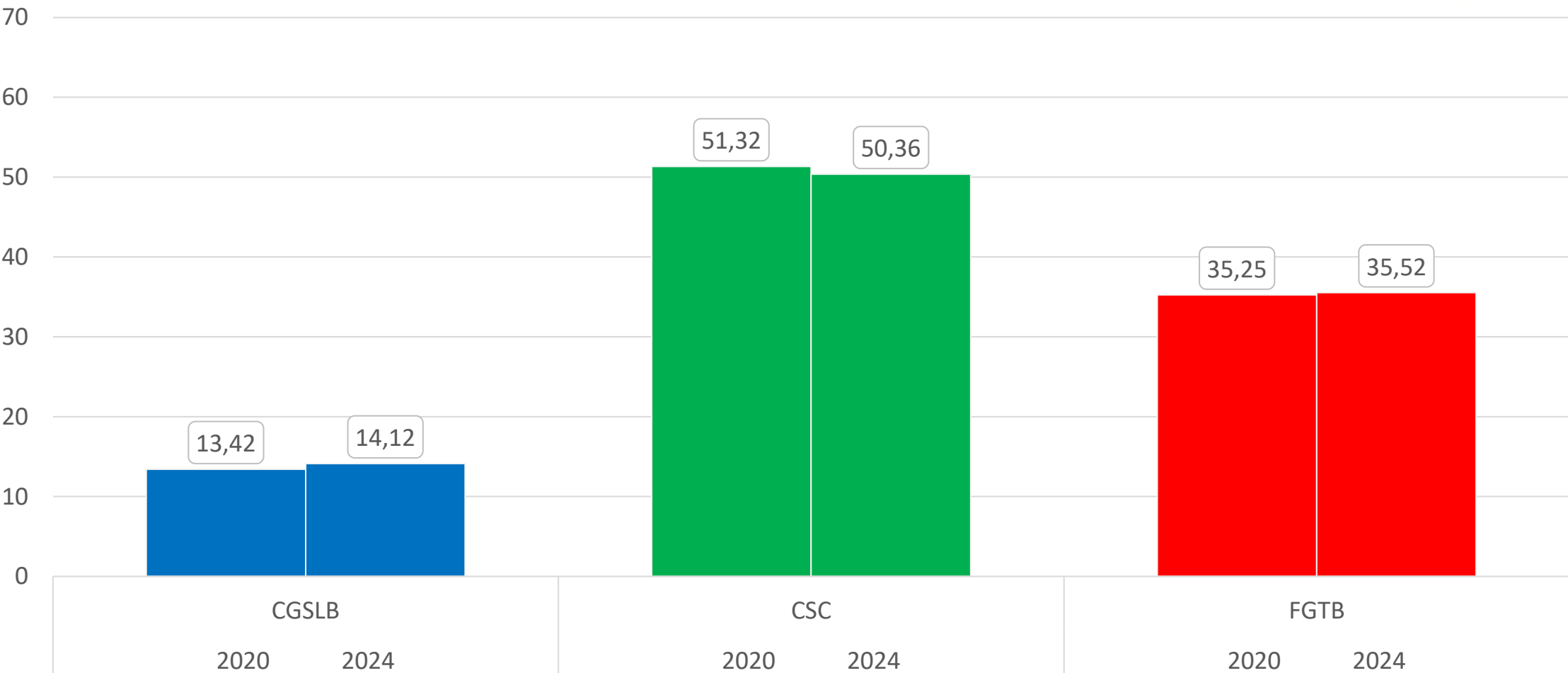
SERVICE PUBLIC FEDERAL  
Emploi, Travail et  
Concertation sociale

[emploi.belgique.be](https://emploi.belgique.be)

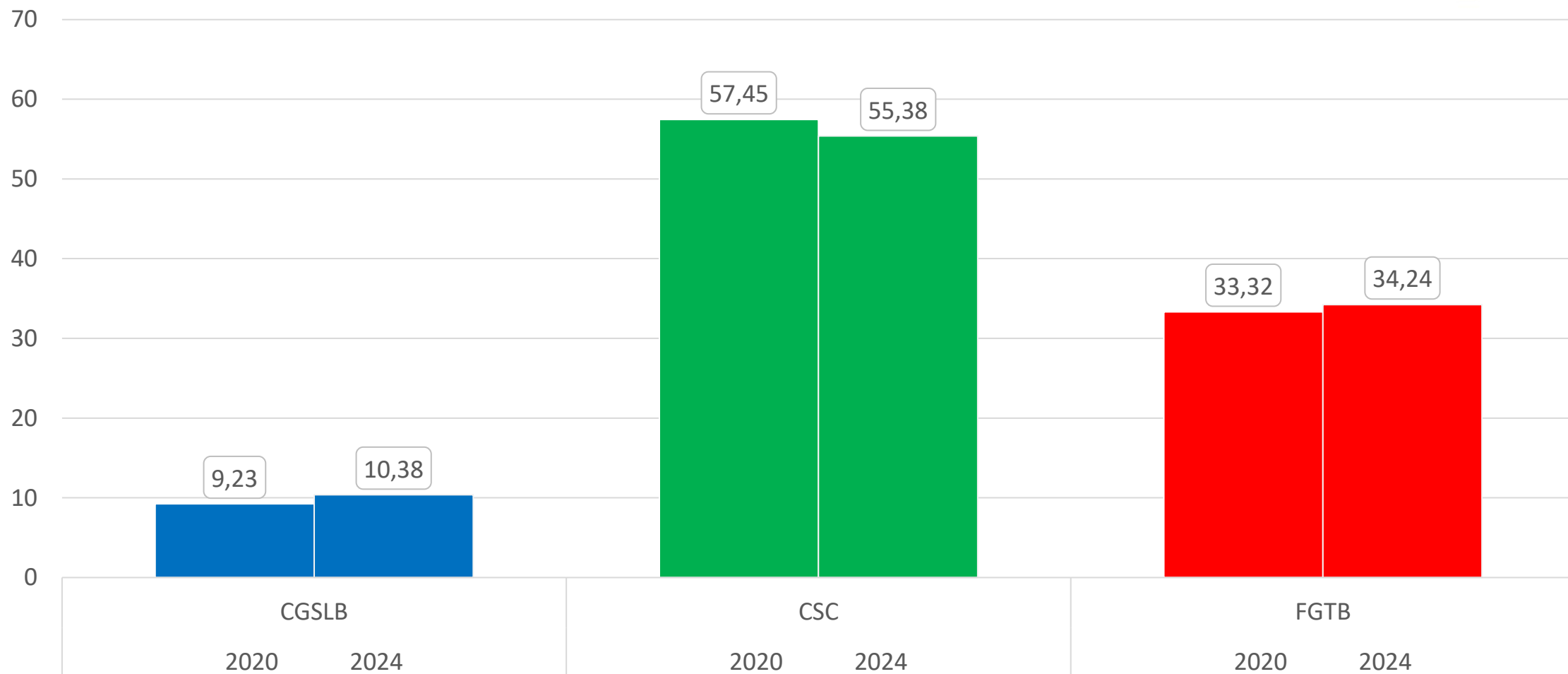
Taux de participation ES2024 (en %)



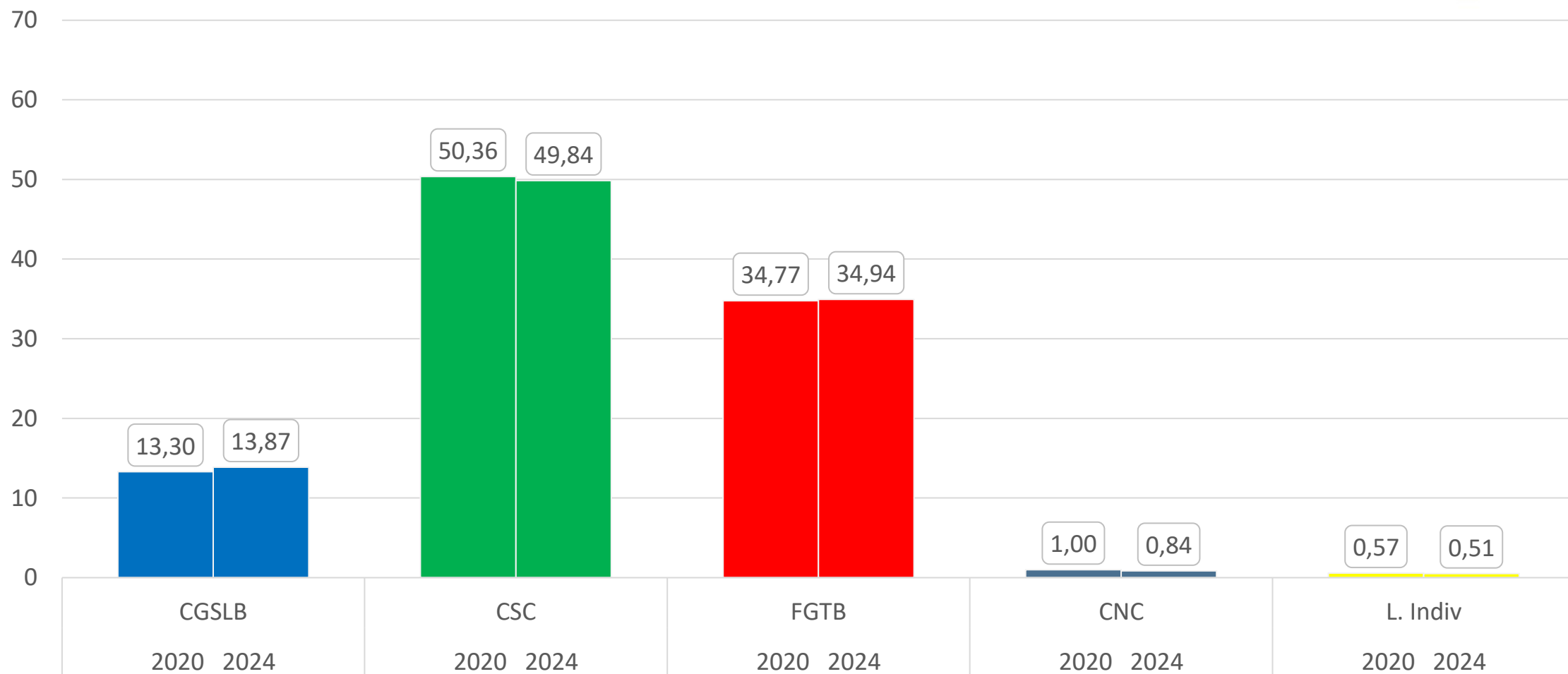
# Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)



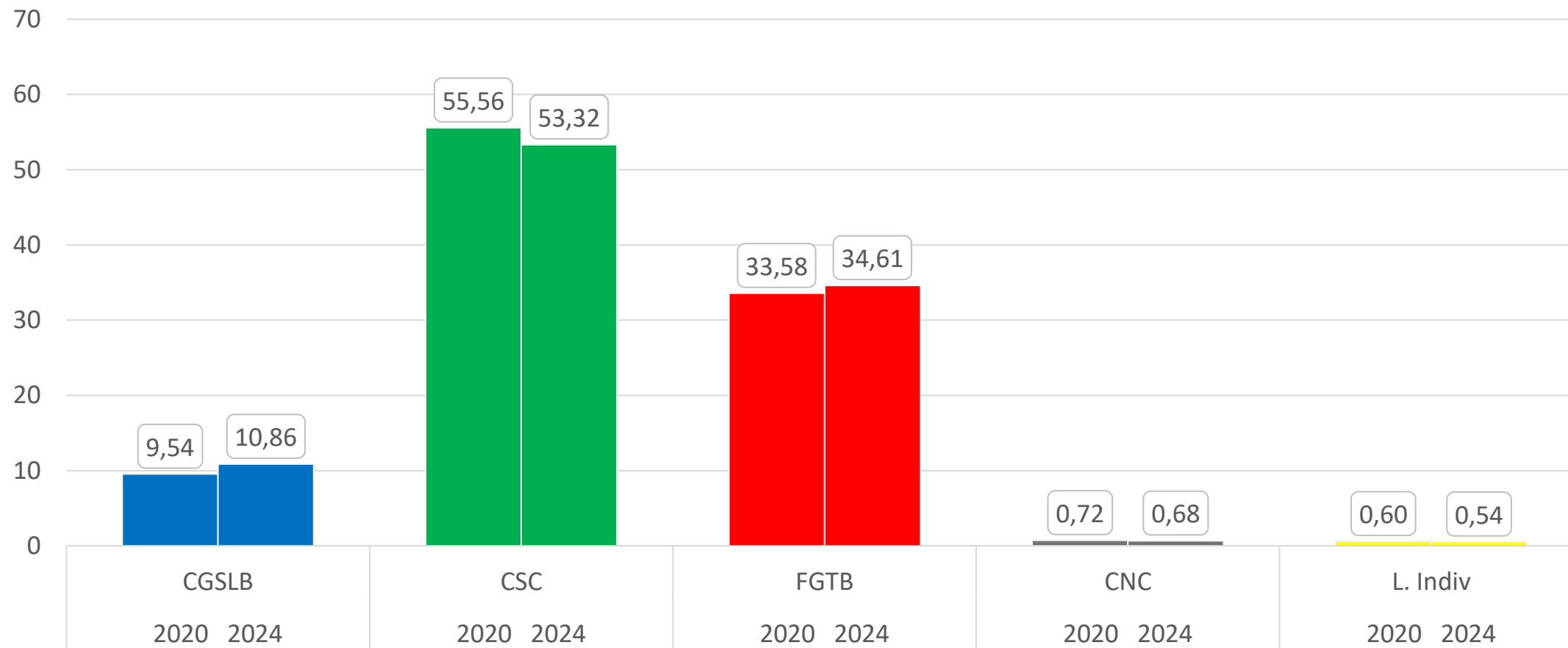
## Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)



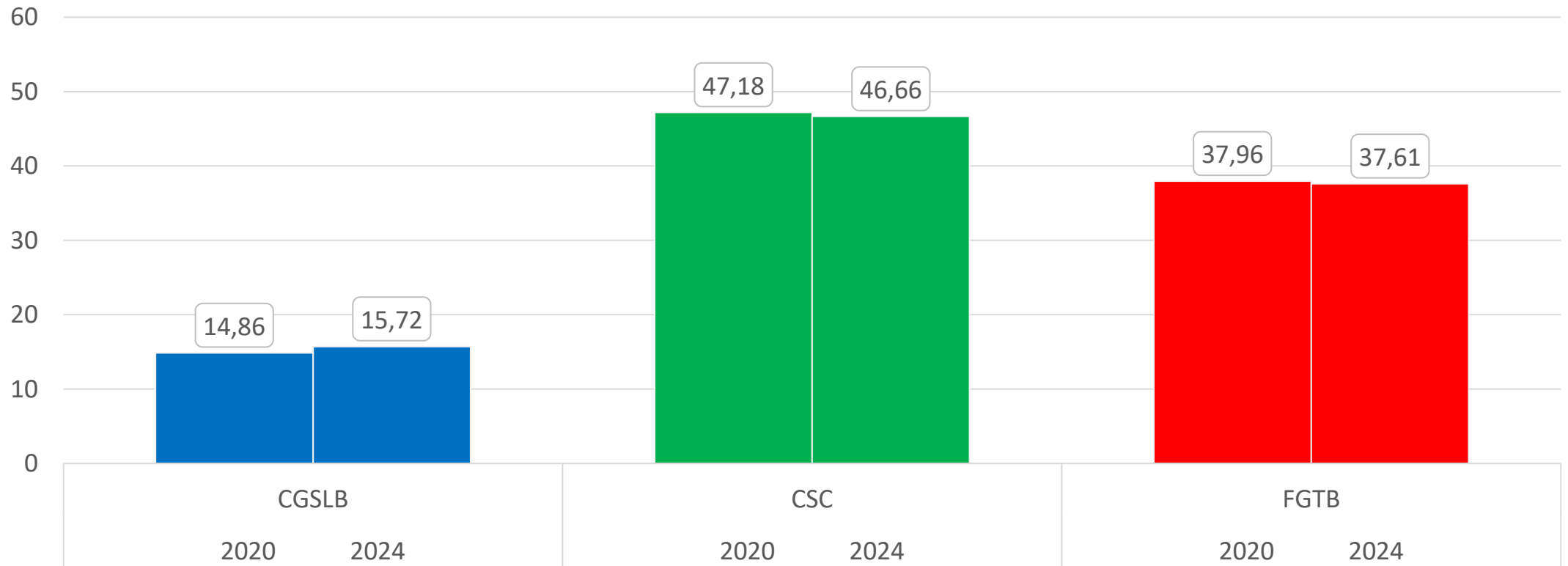
## Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



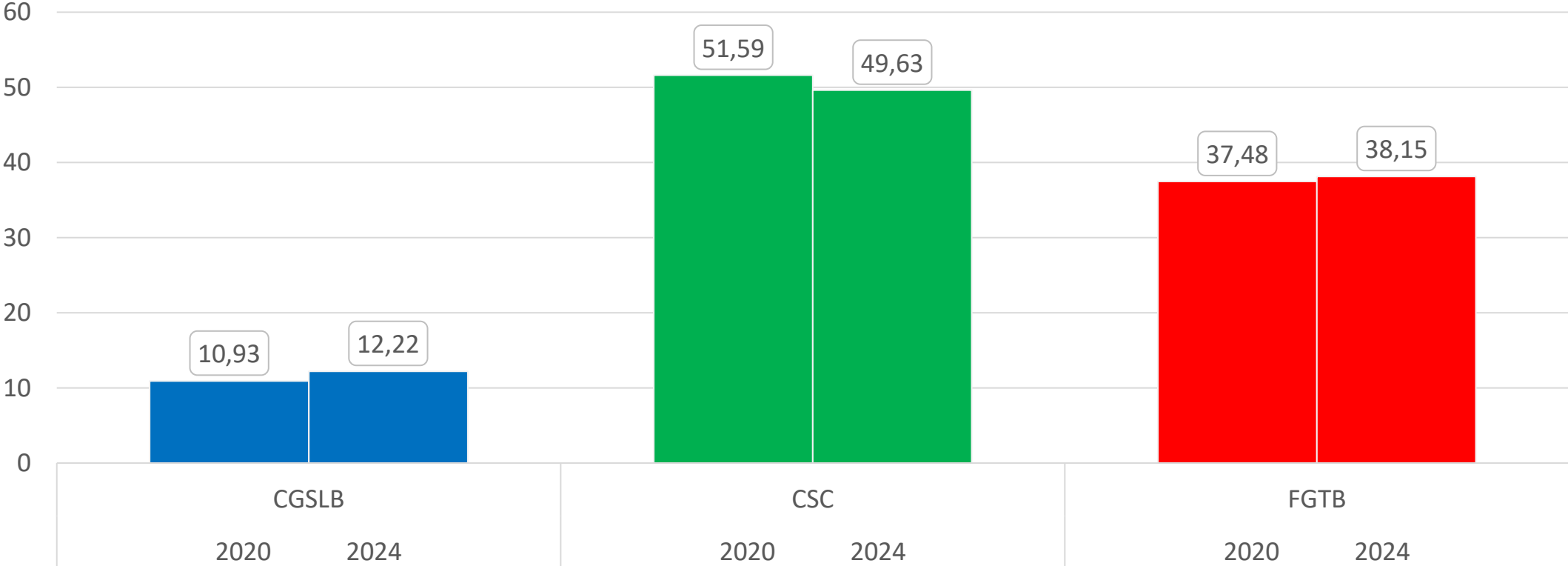
## Répartitions des sièges (en %) CE (2020-2024)



## Avec finalité indust. et commerciale: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)

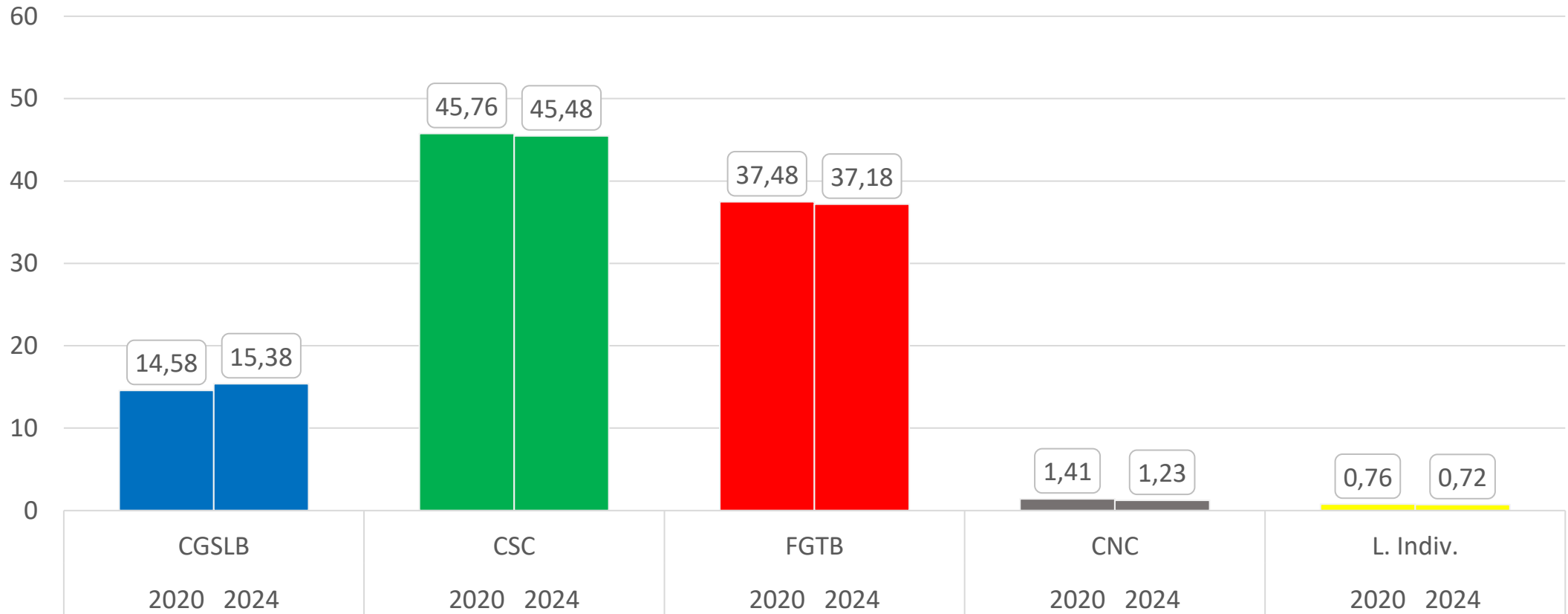


Avec finalité indust. et commerciale: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)

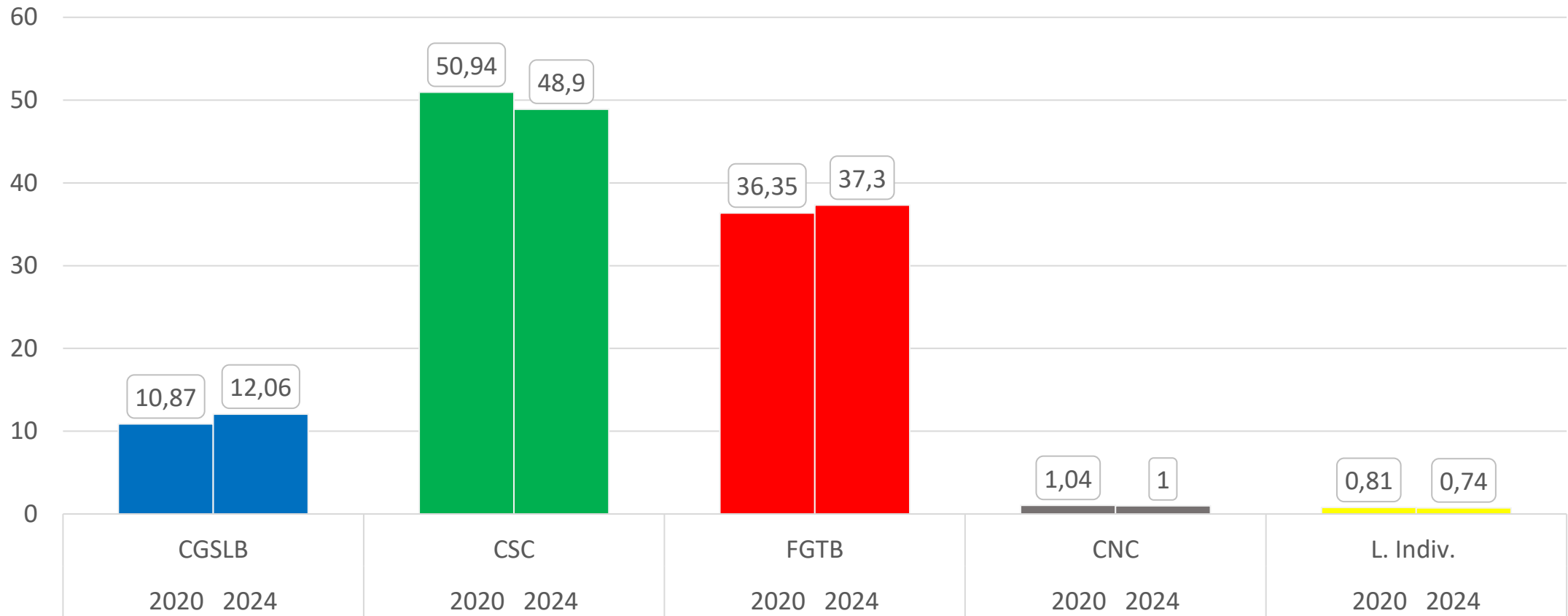




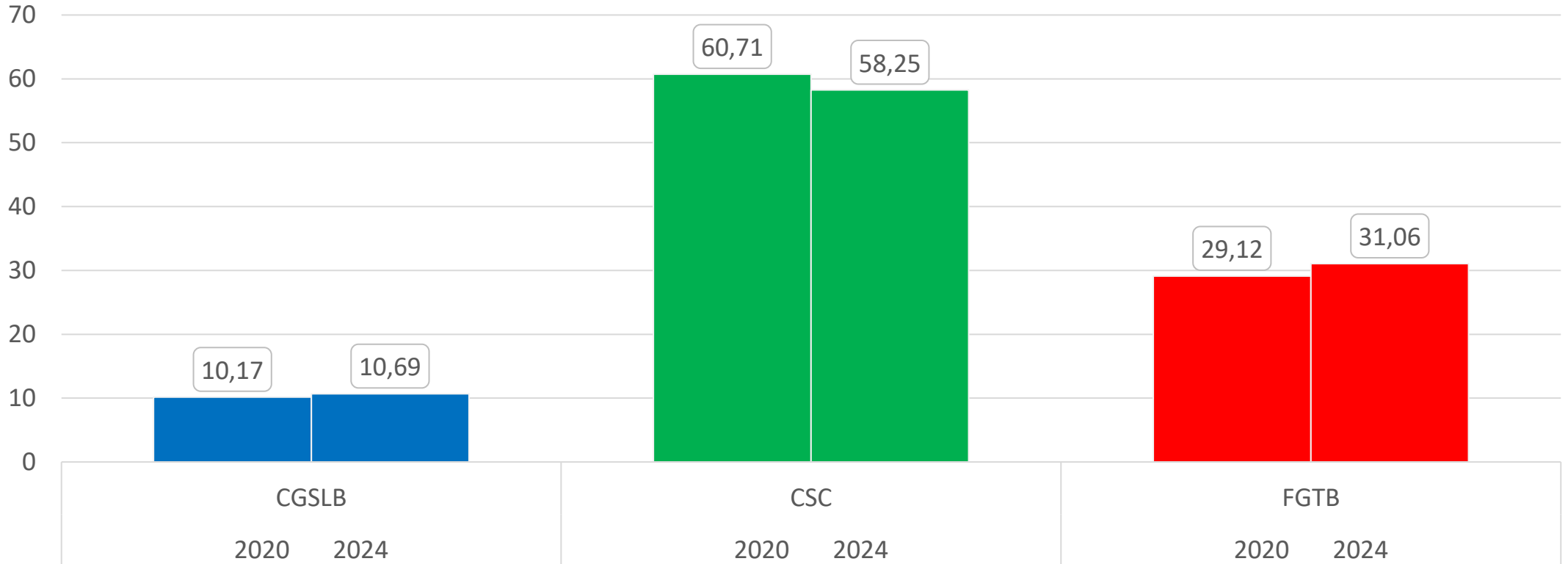
## Avec finalité indust. et commerciale: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



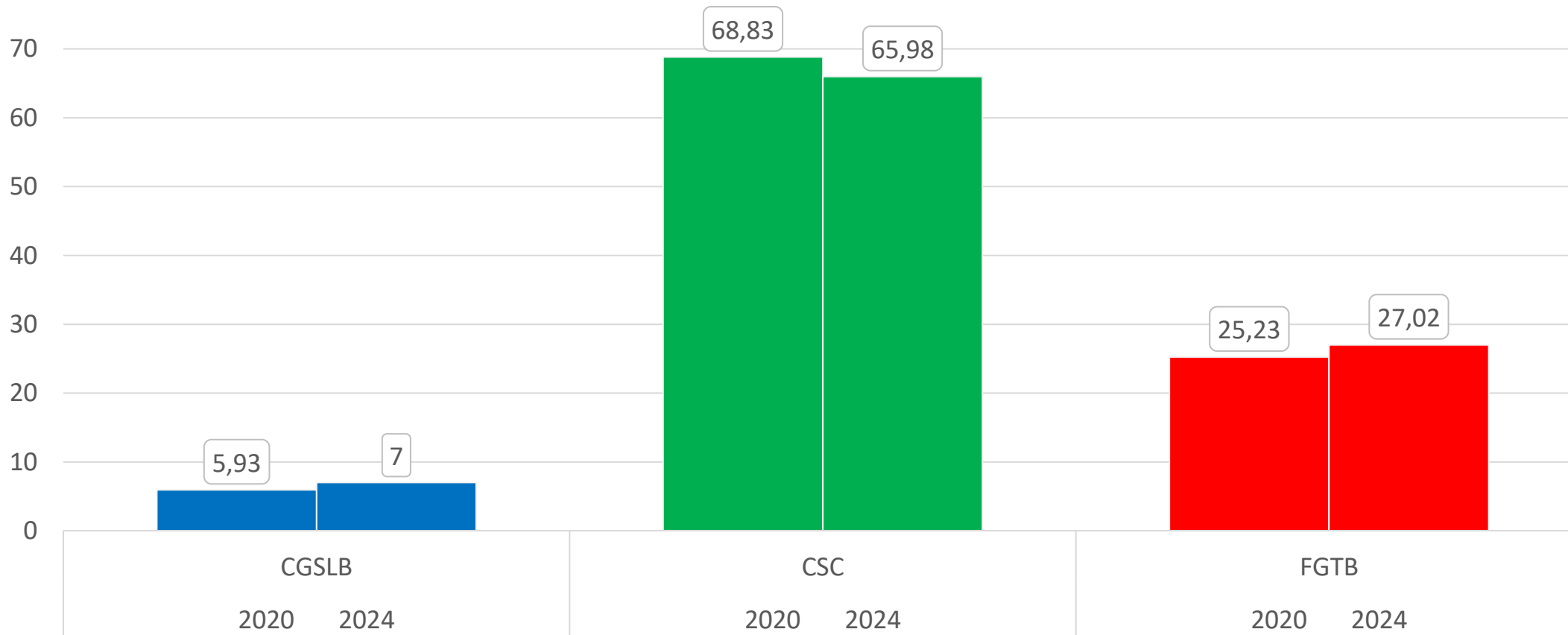
## Avec finalité indust. et commerciale: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



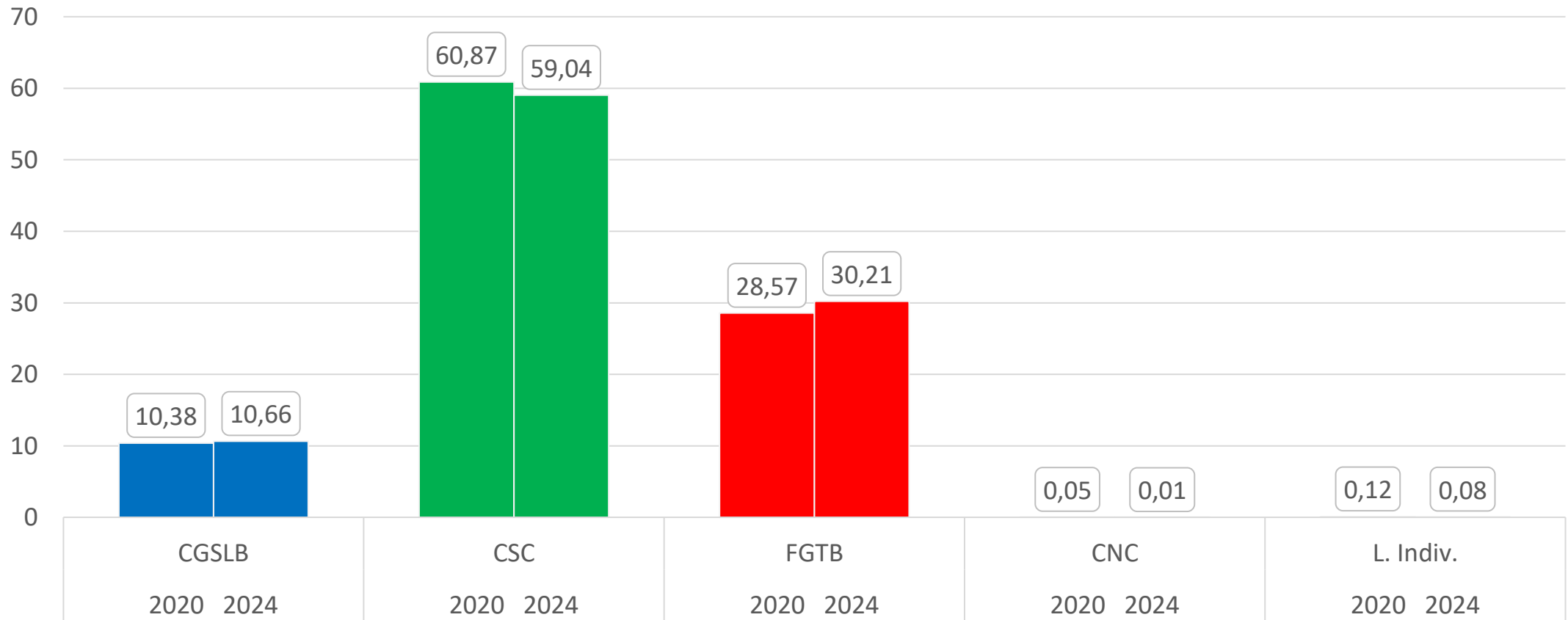
Sans finalité indust. et commerciale: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)



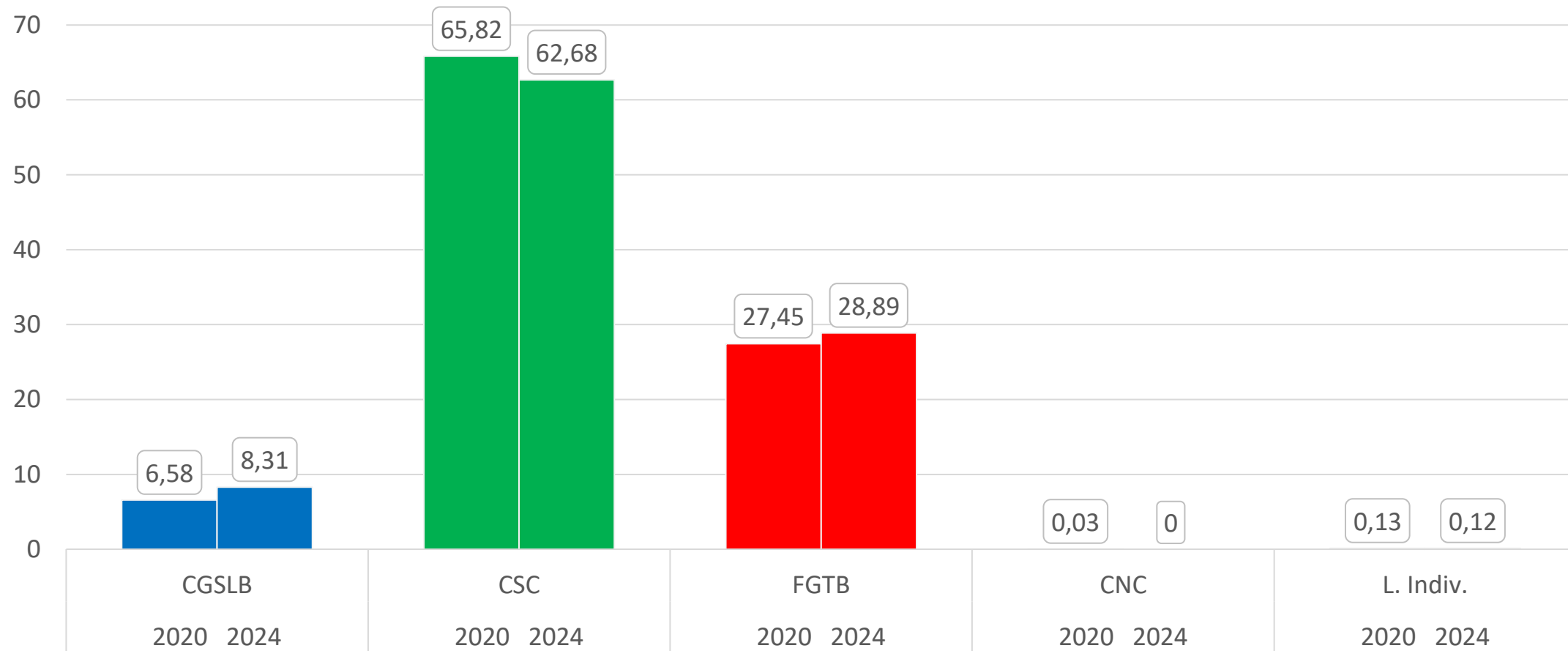
## Sans finalité indust. et commerciale: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)



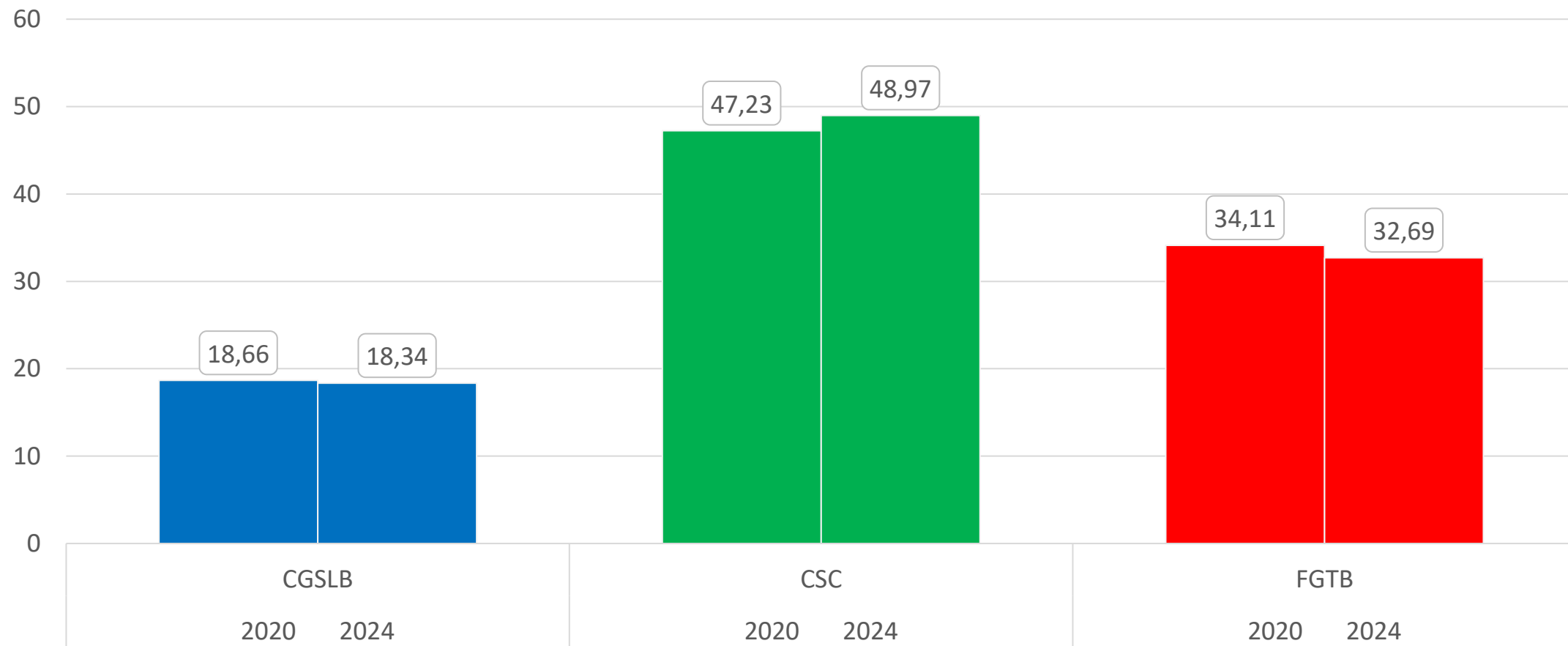
## Sans finalité indust. et commerciale: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



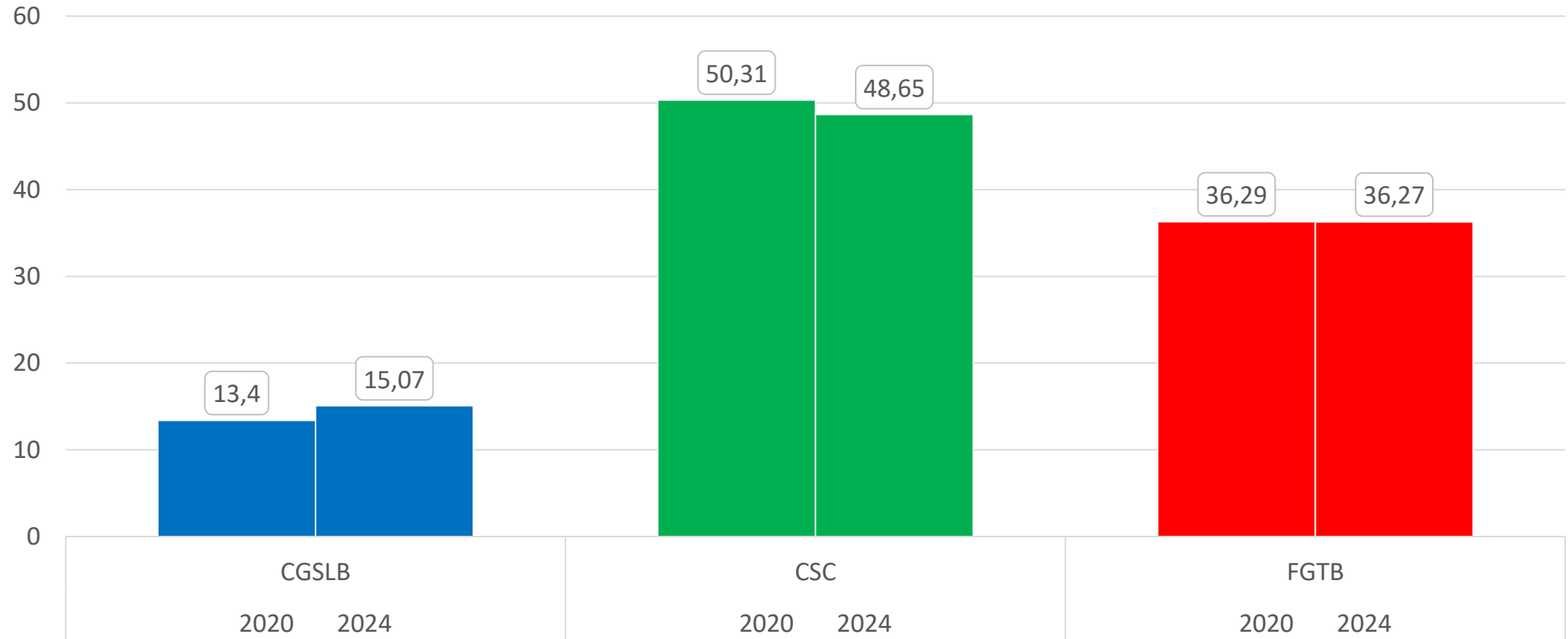
## Sans finalité indust. et commerciale: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



## Bruxelles: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)

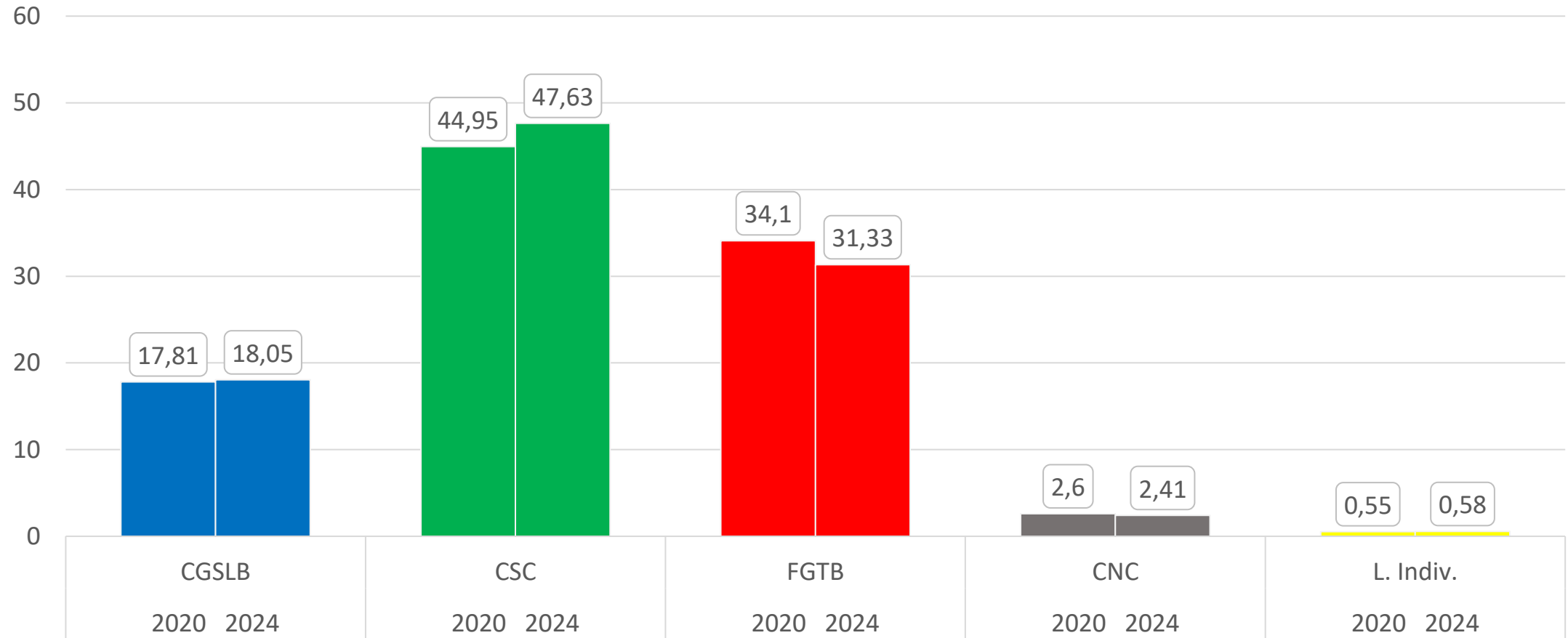


## Bruxelles: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)

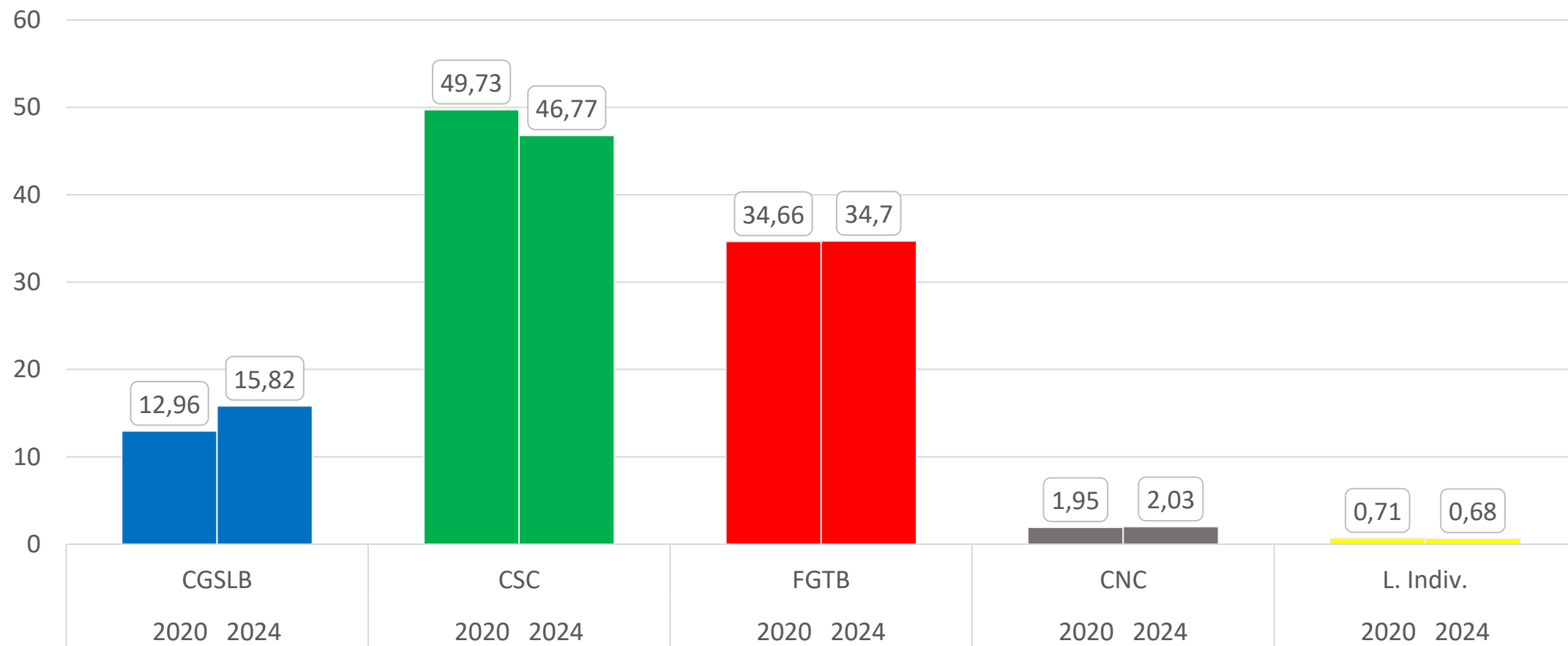




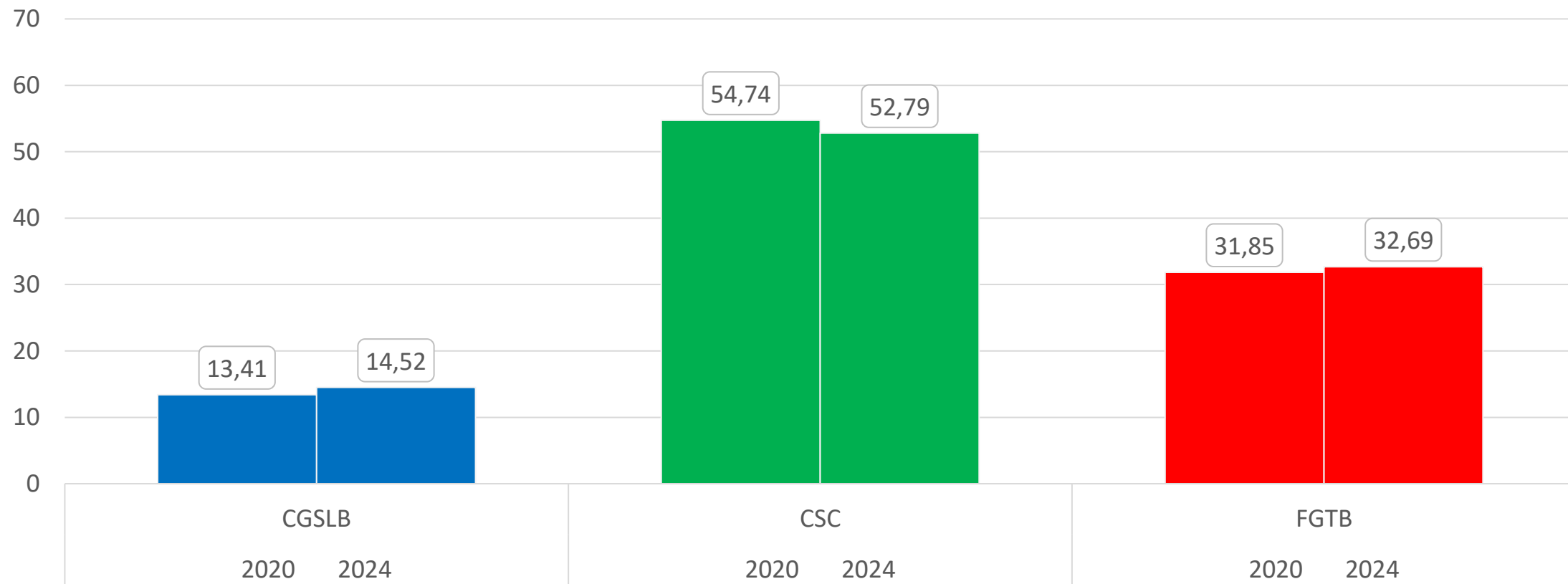
## Bruxelles: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



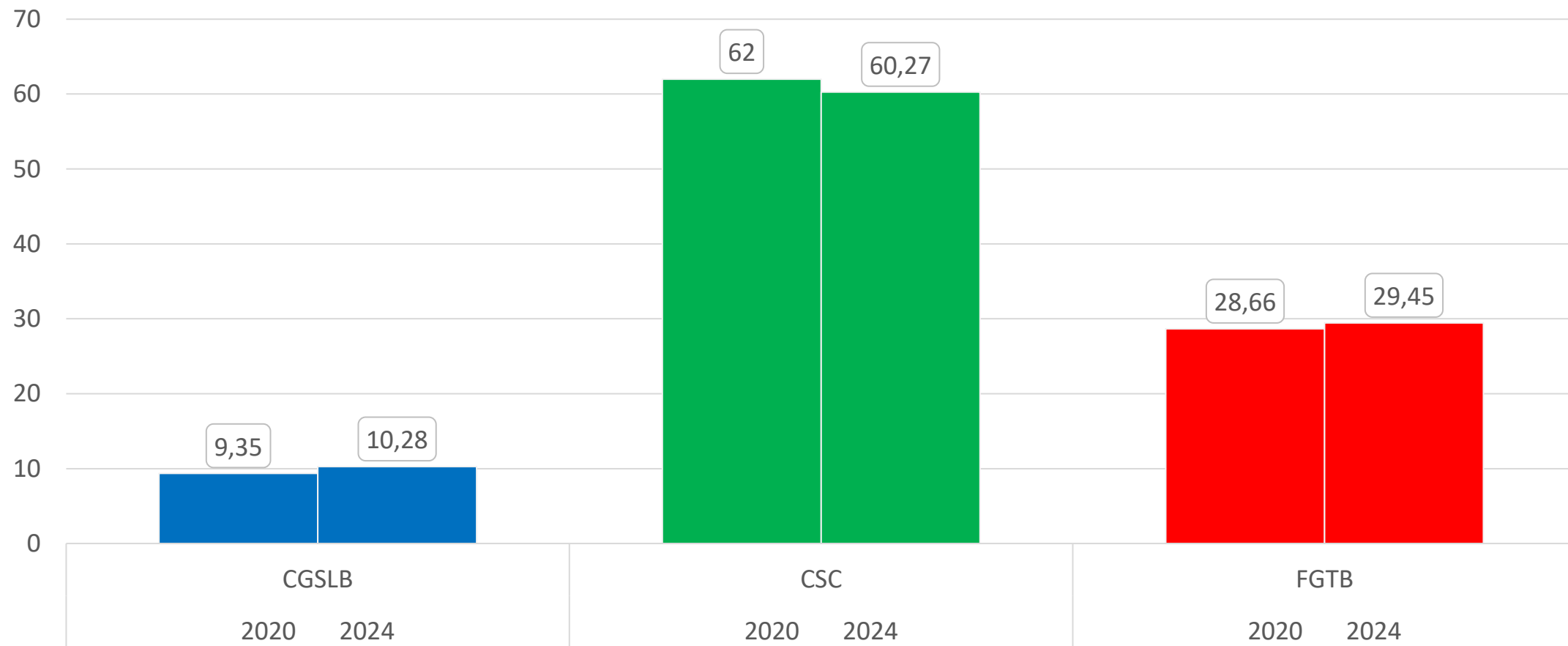
## Bruxelles: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



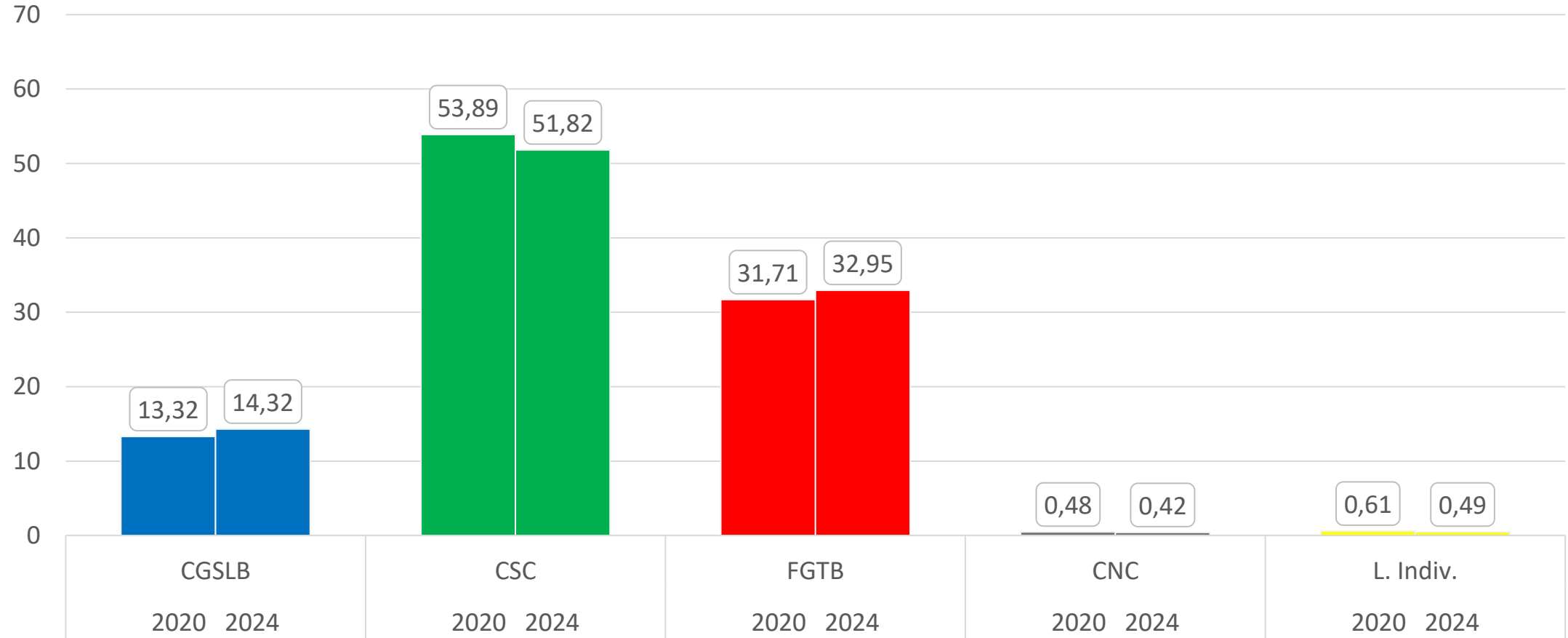
## Flandre: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)



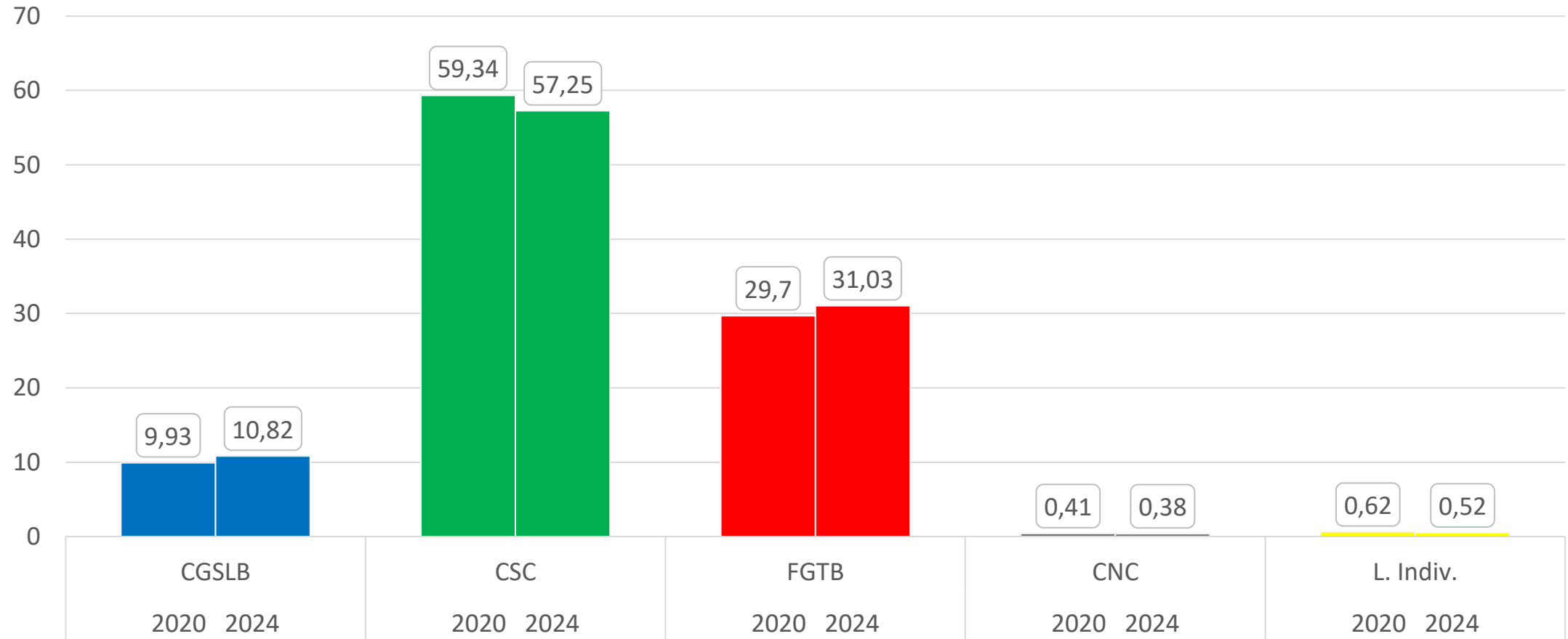
## Flandre: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)



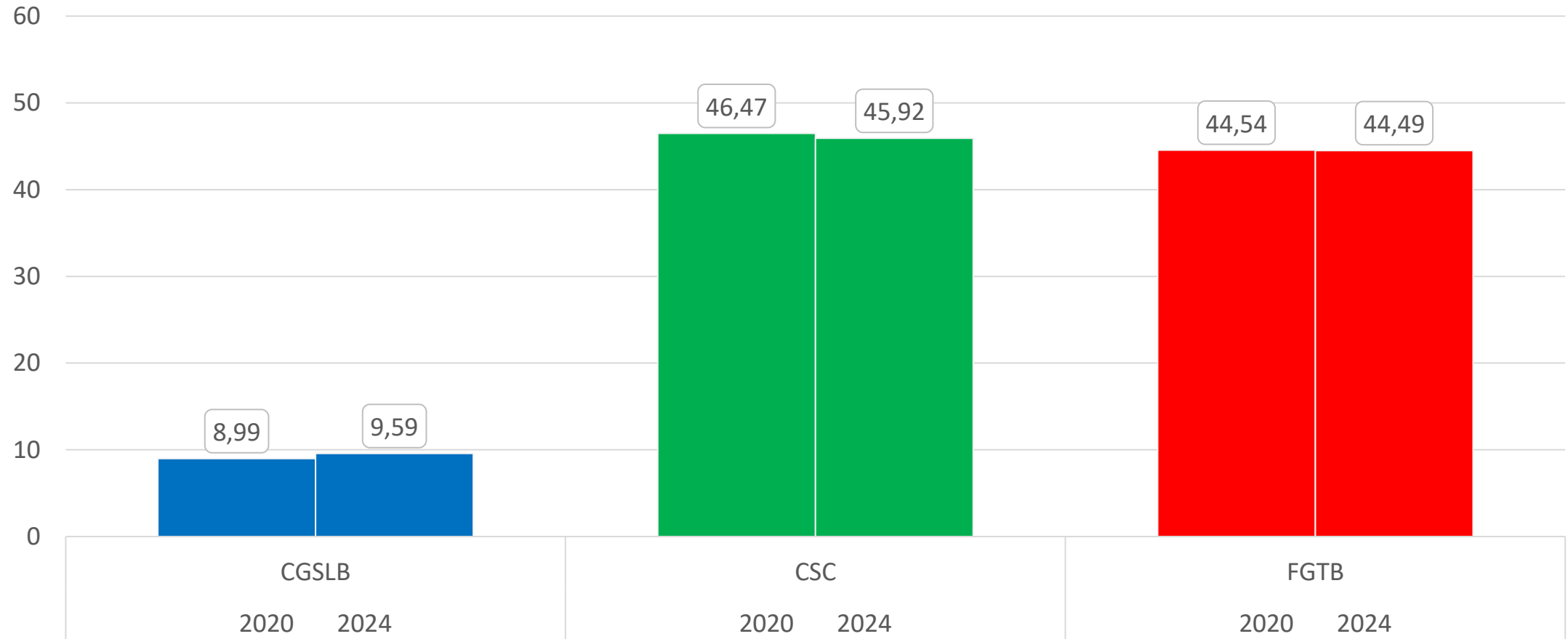
## Flandre: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



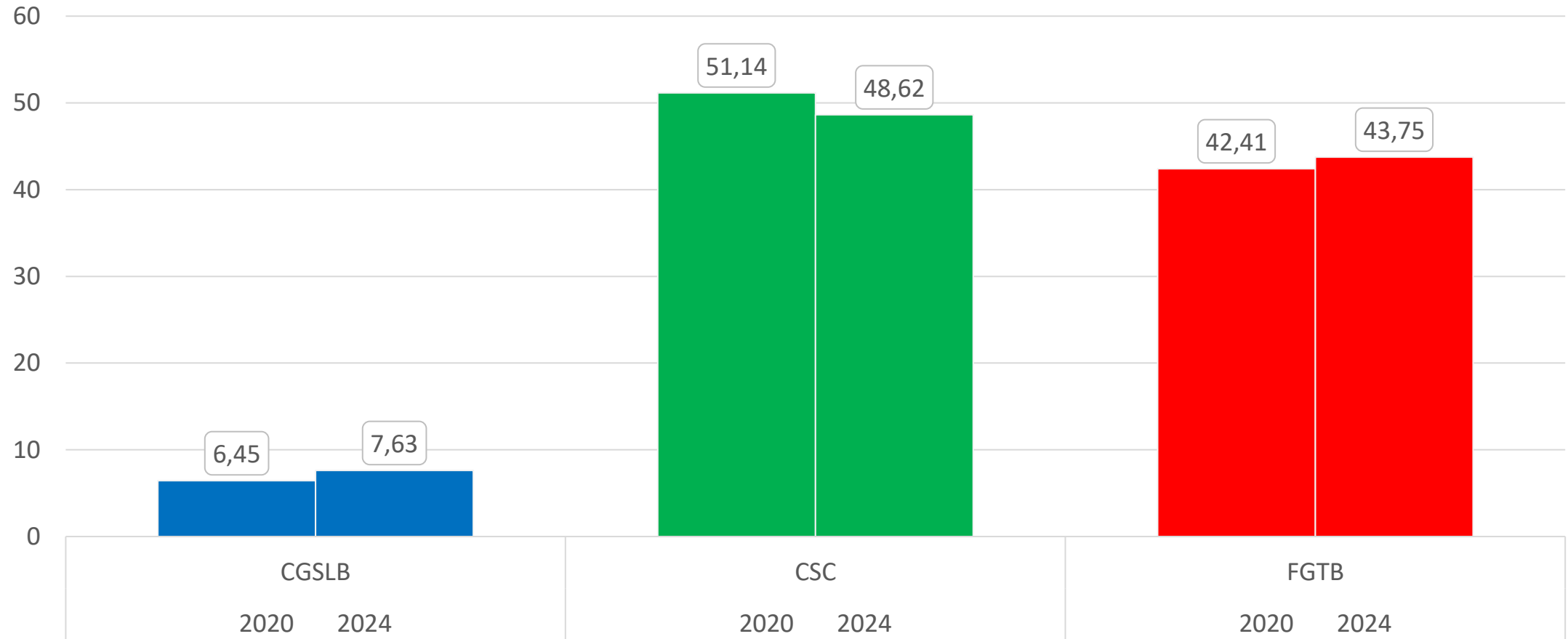
## Flandre: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



## Wallonie: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)

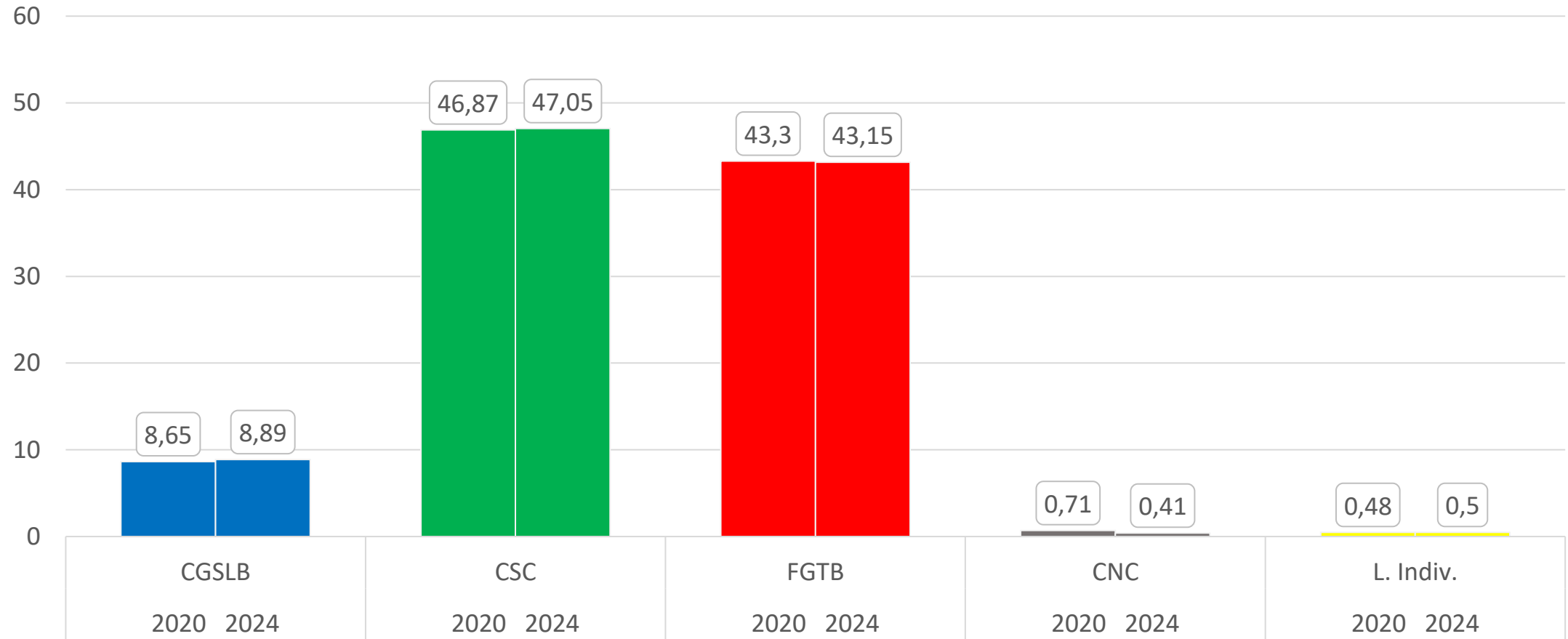


## Wallonie: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)

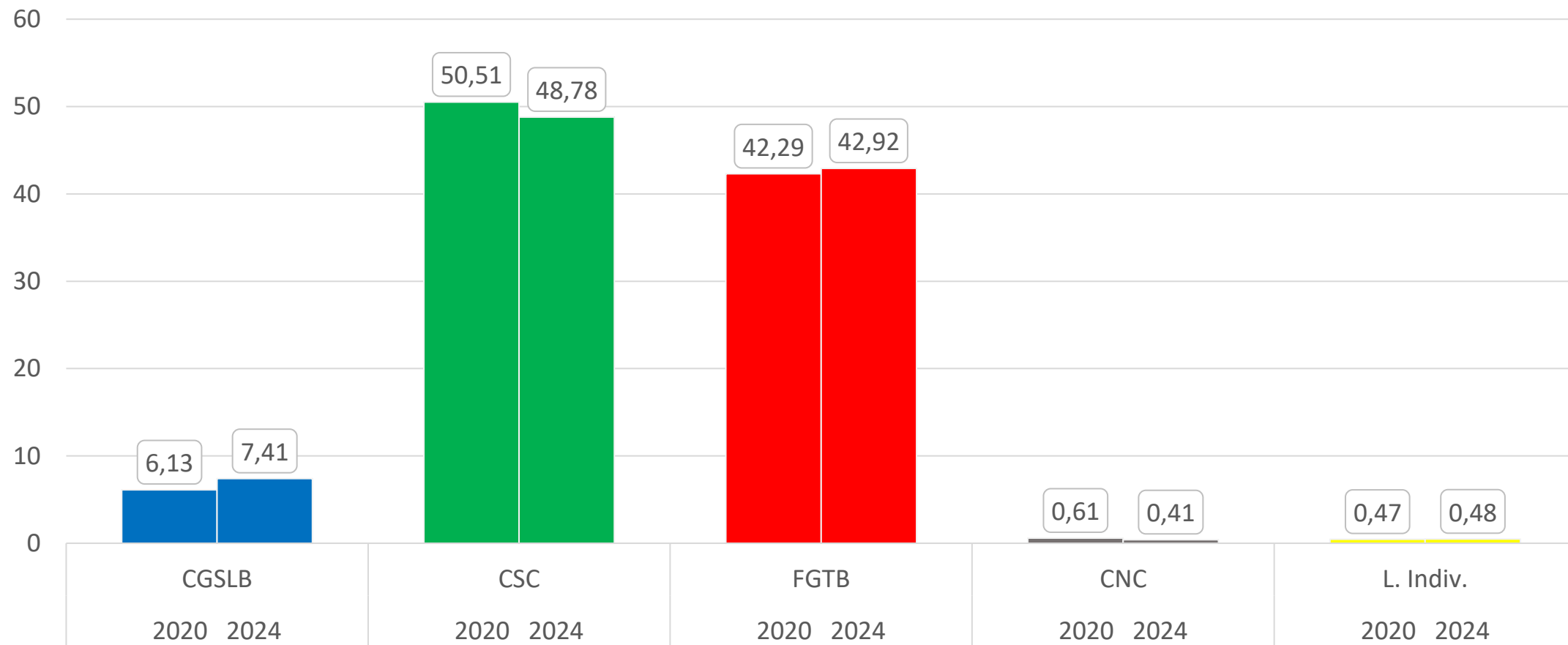




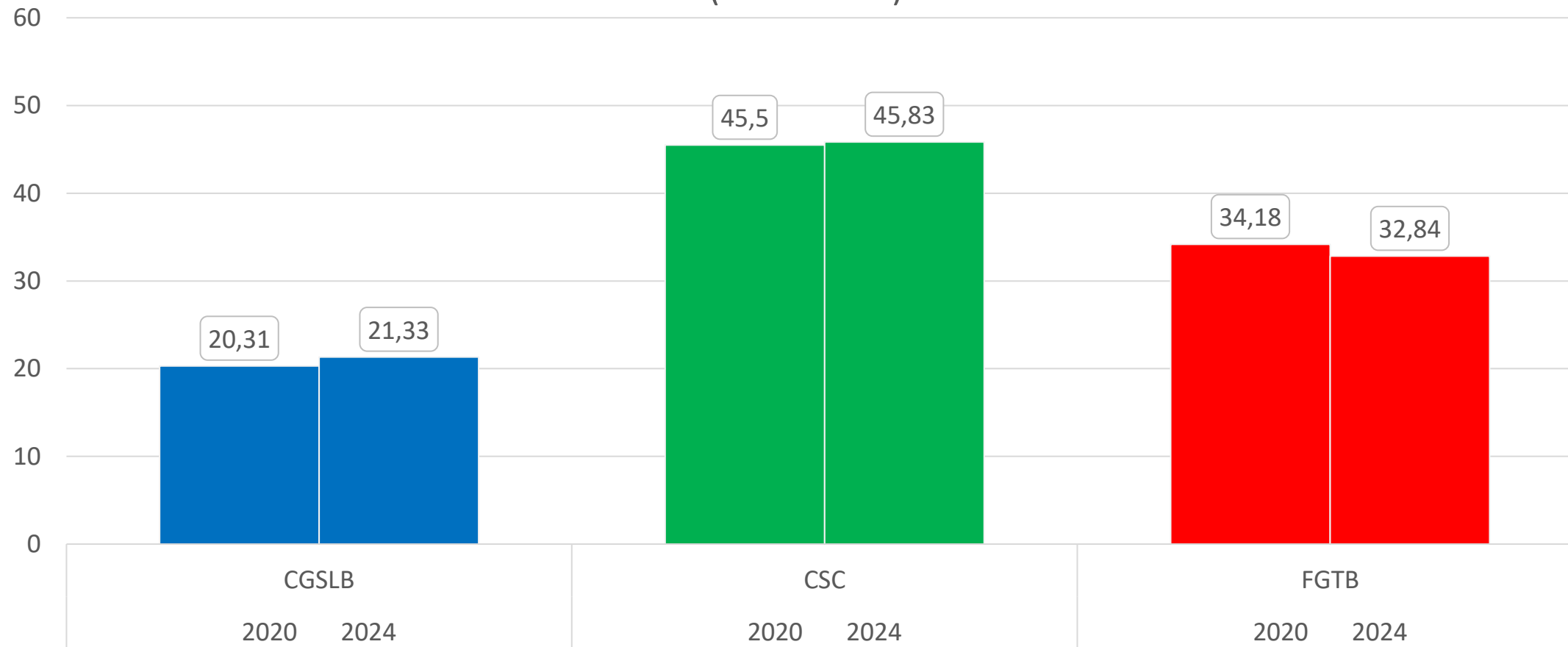
## Wallonie: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



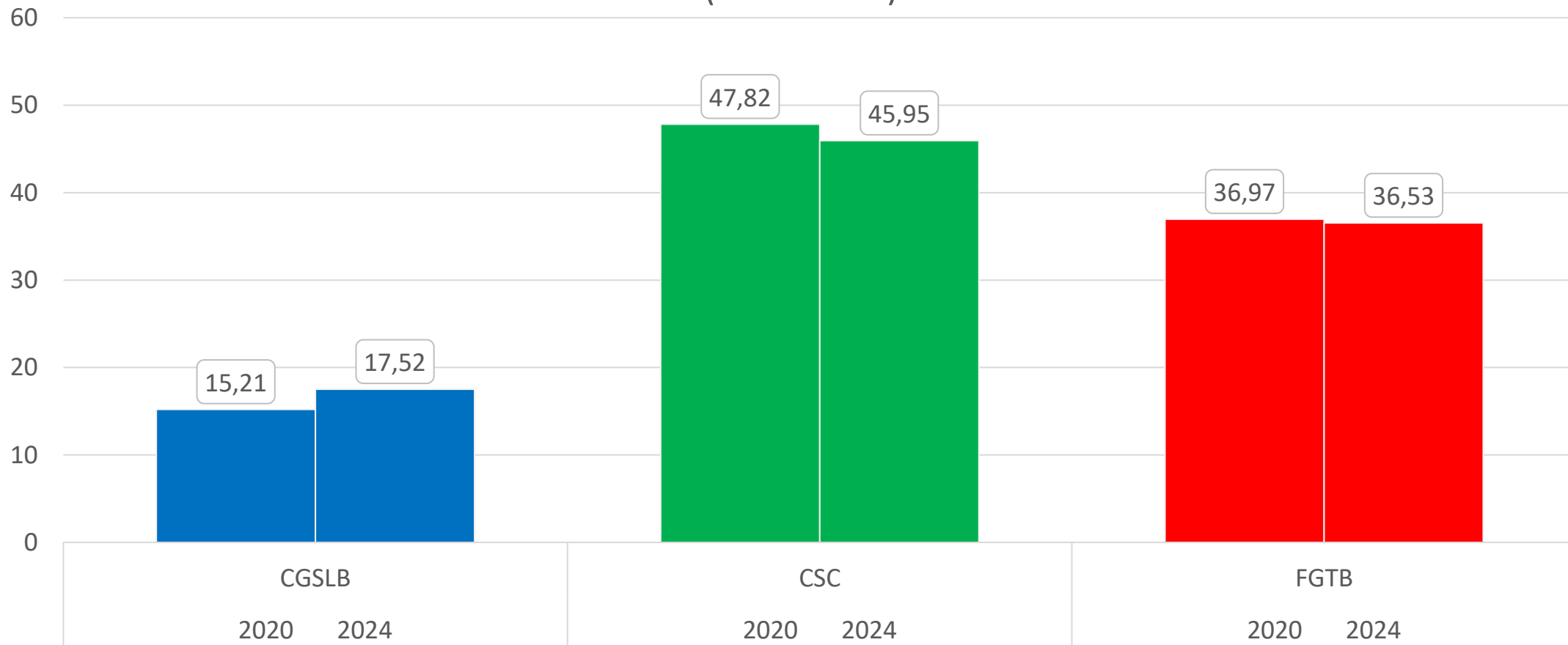
## Wallonie: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



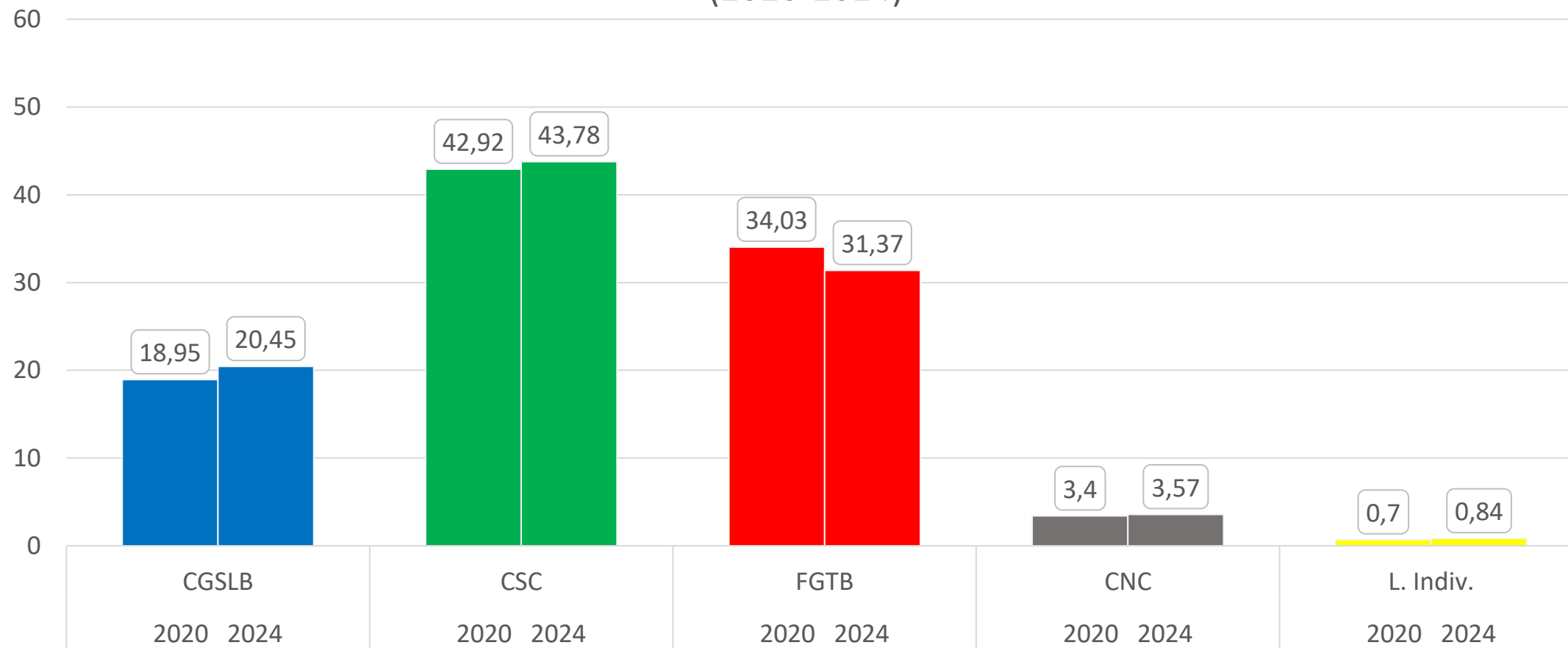
## Avec finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)



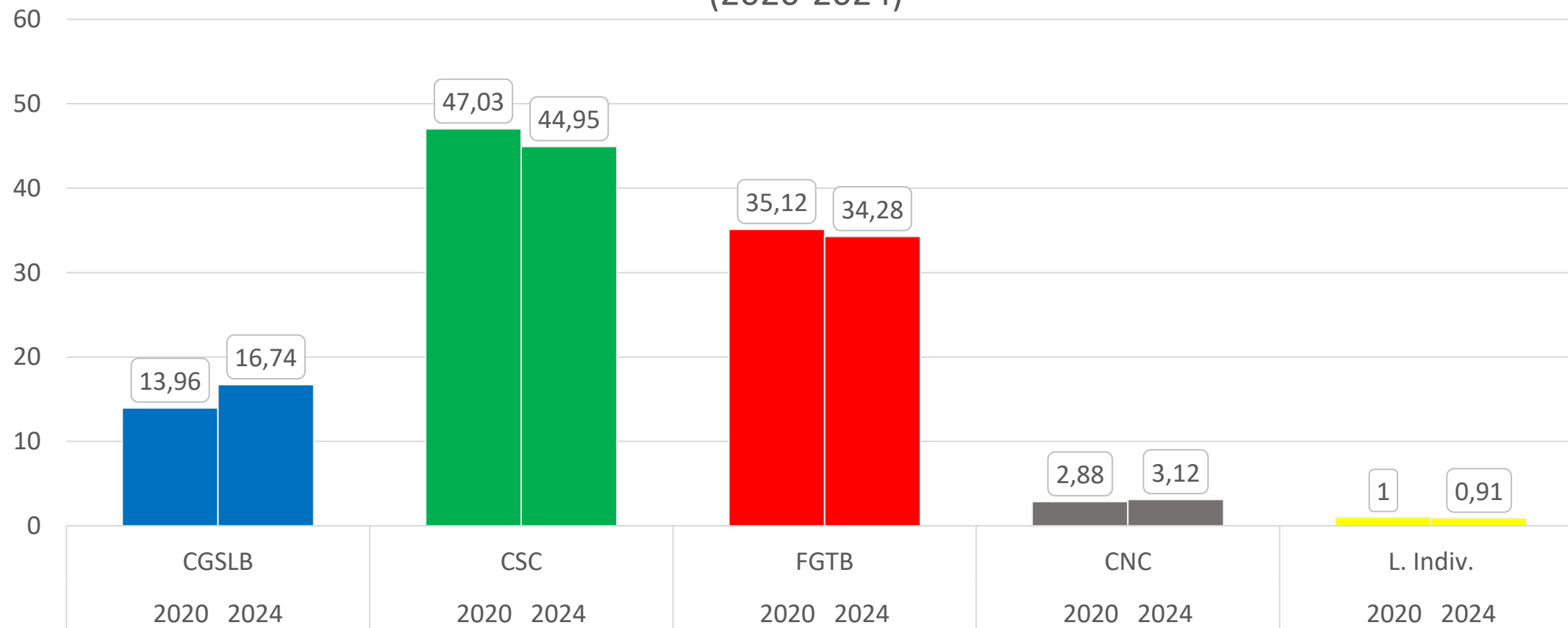
## Avec finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)



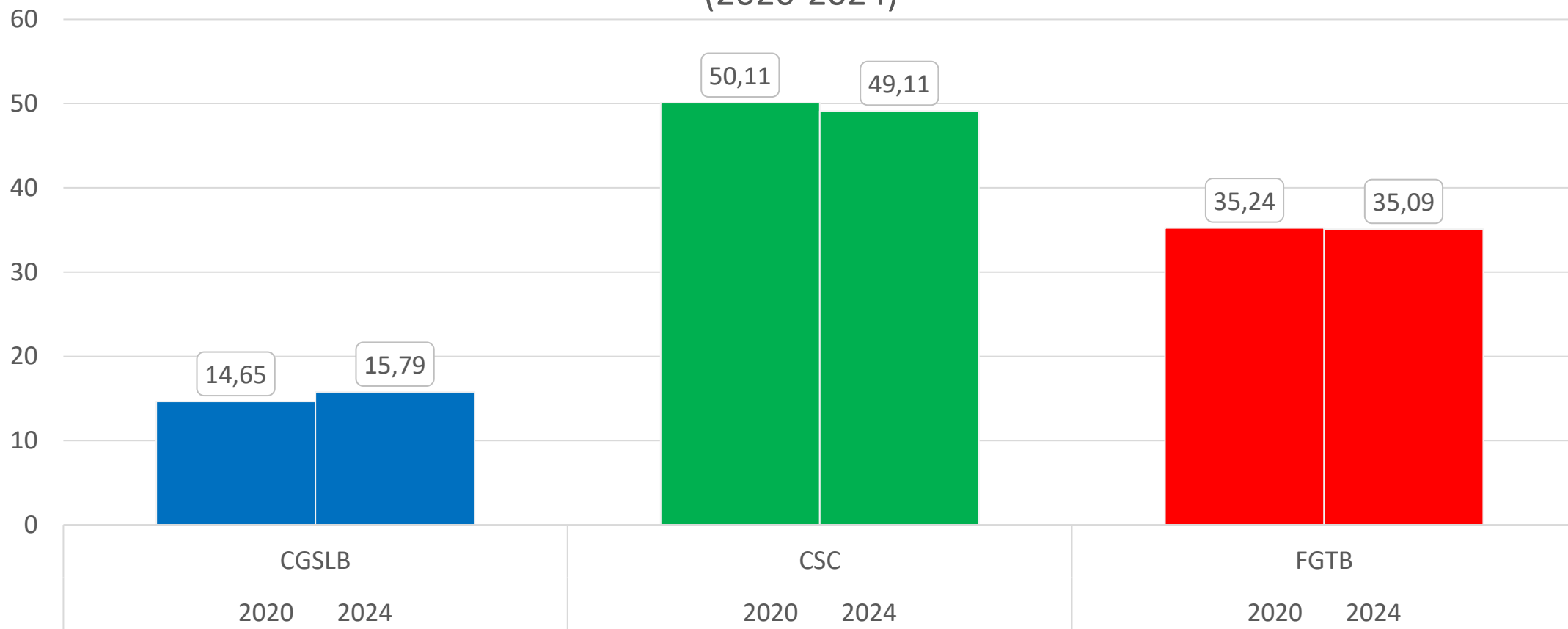
## Avec finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



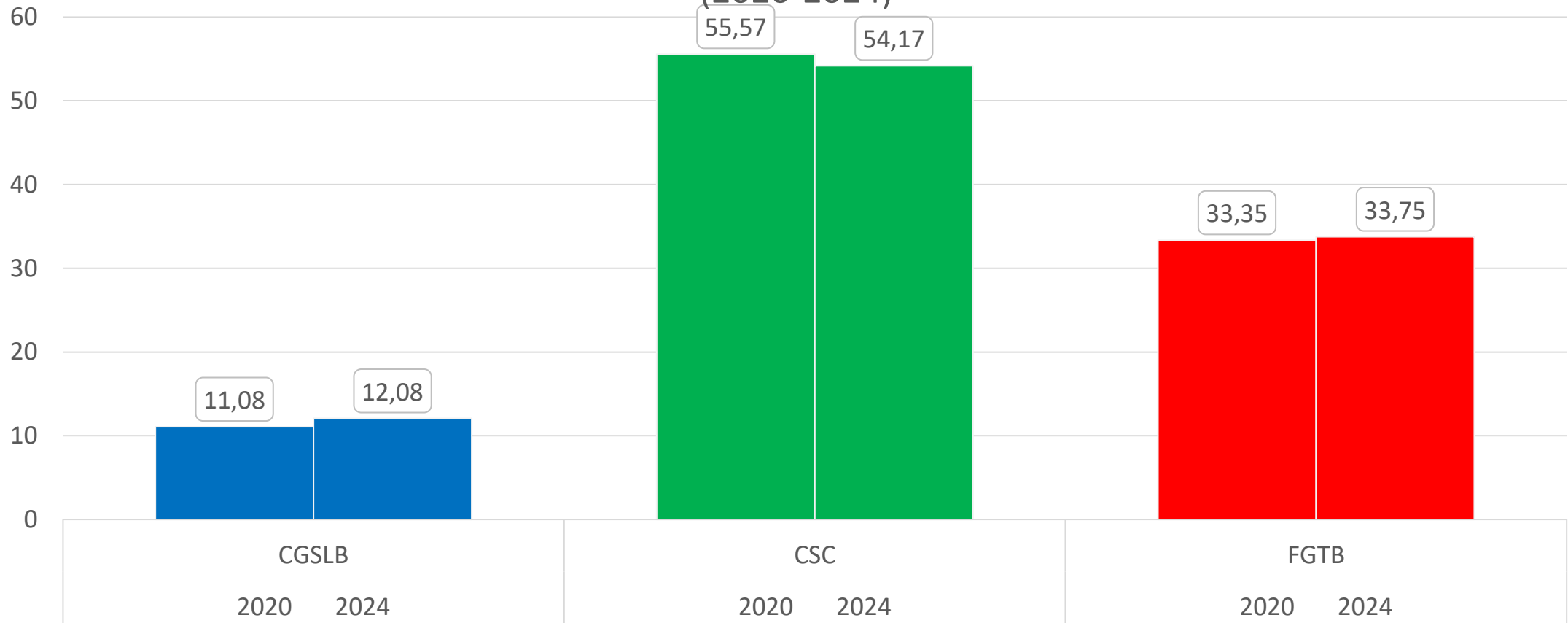
## Avec finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



# Avec finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)

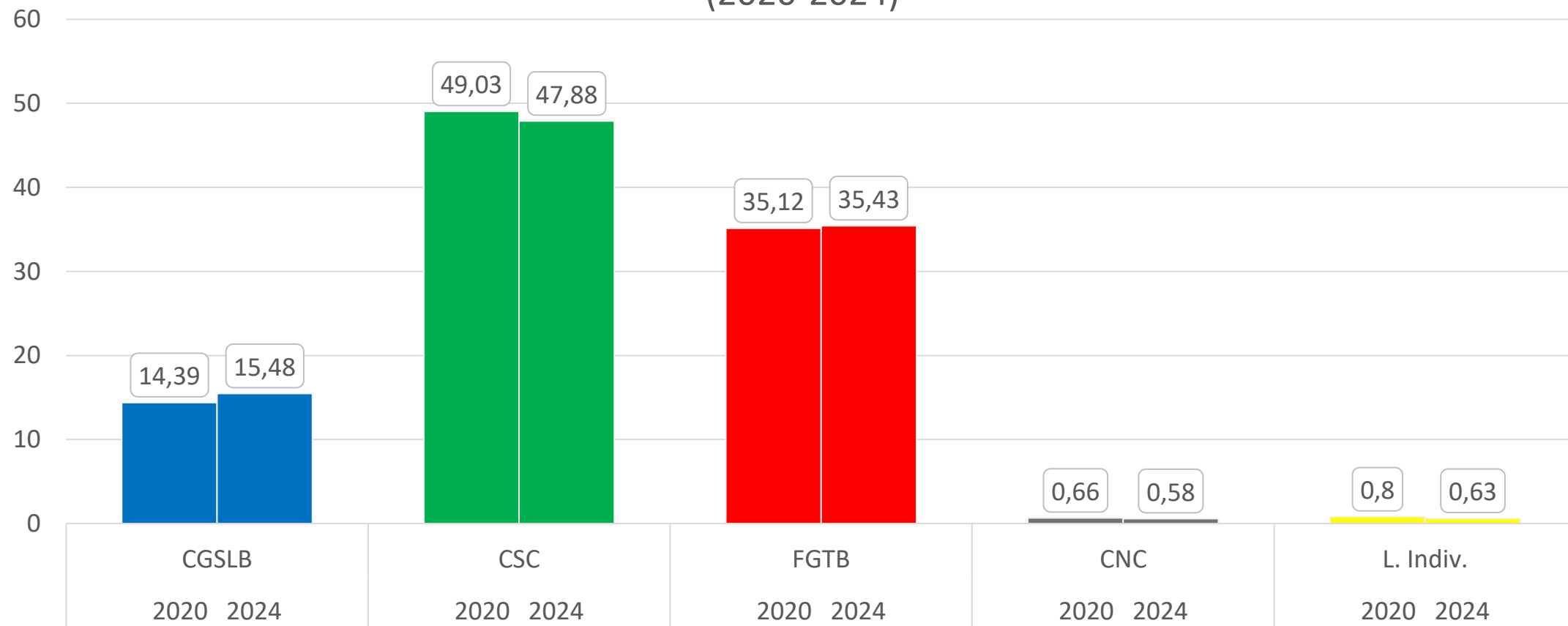


## Avec finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)

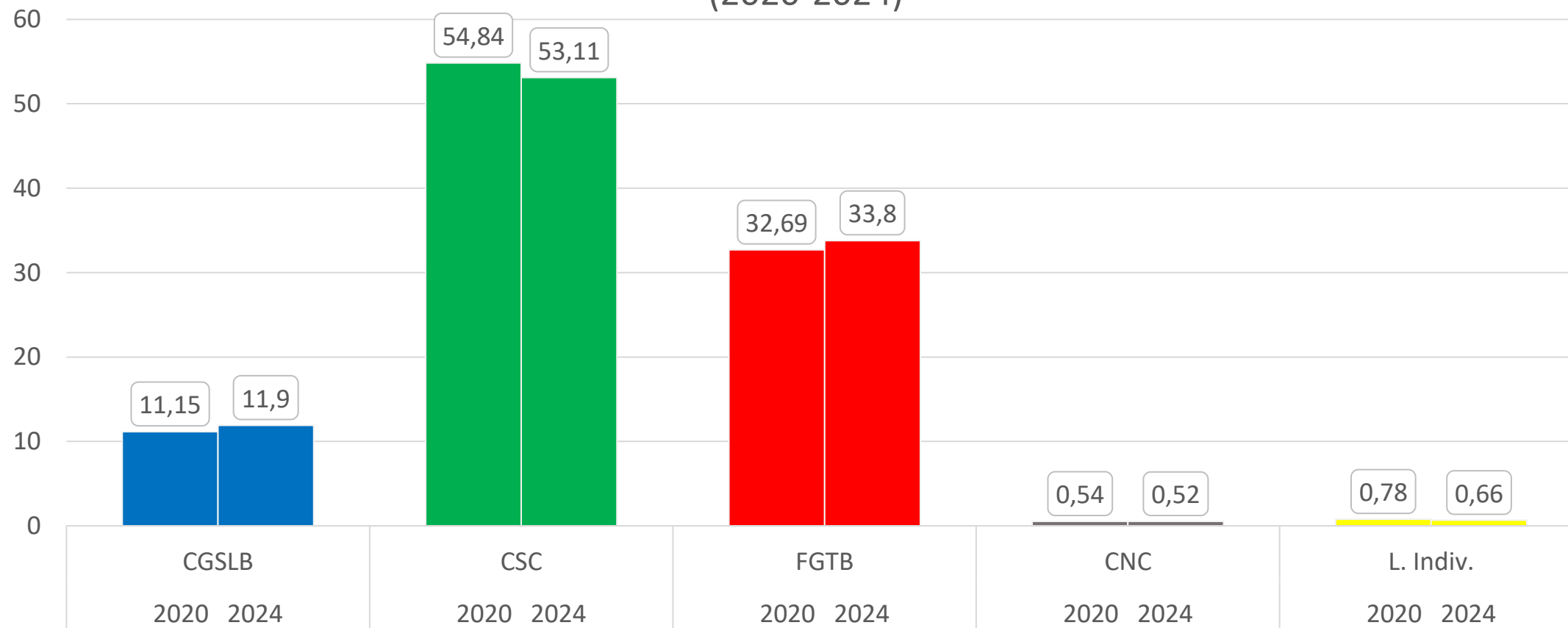




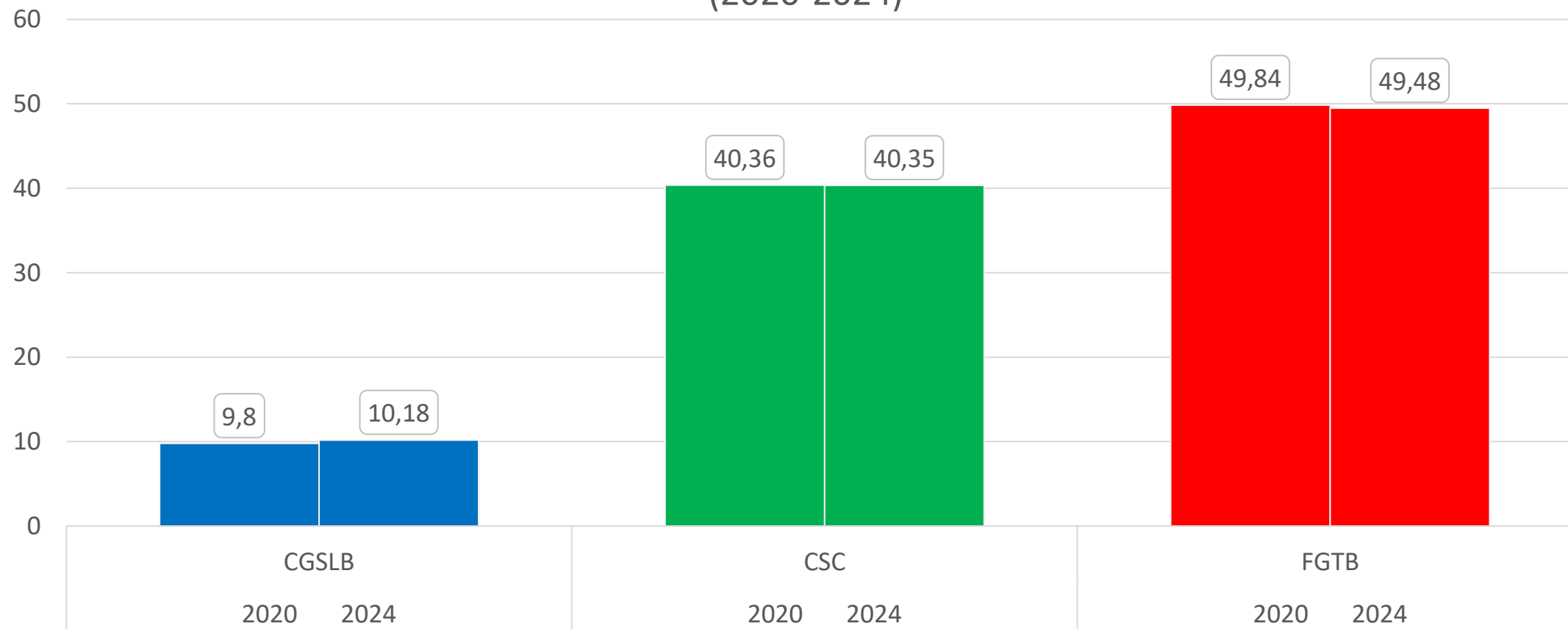
## Avec finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



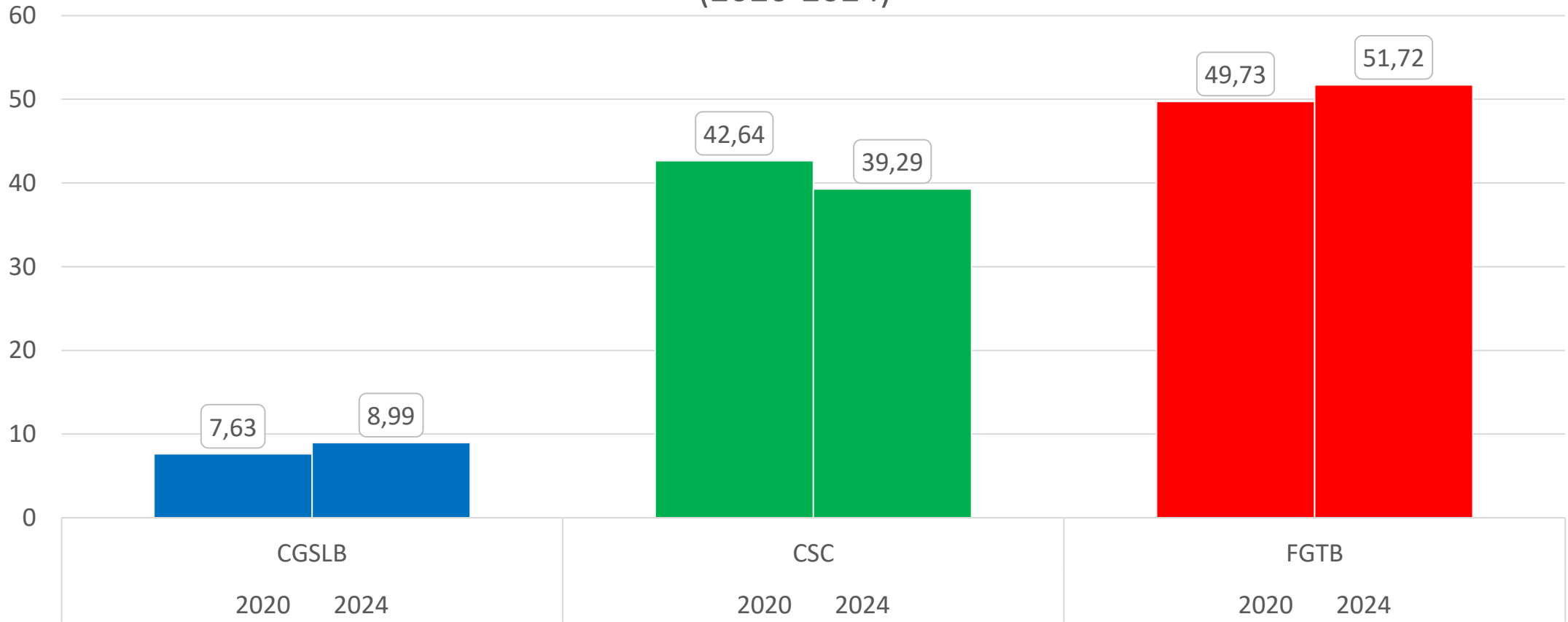
## Avec finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



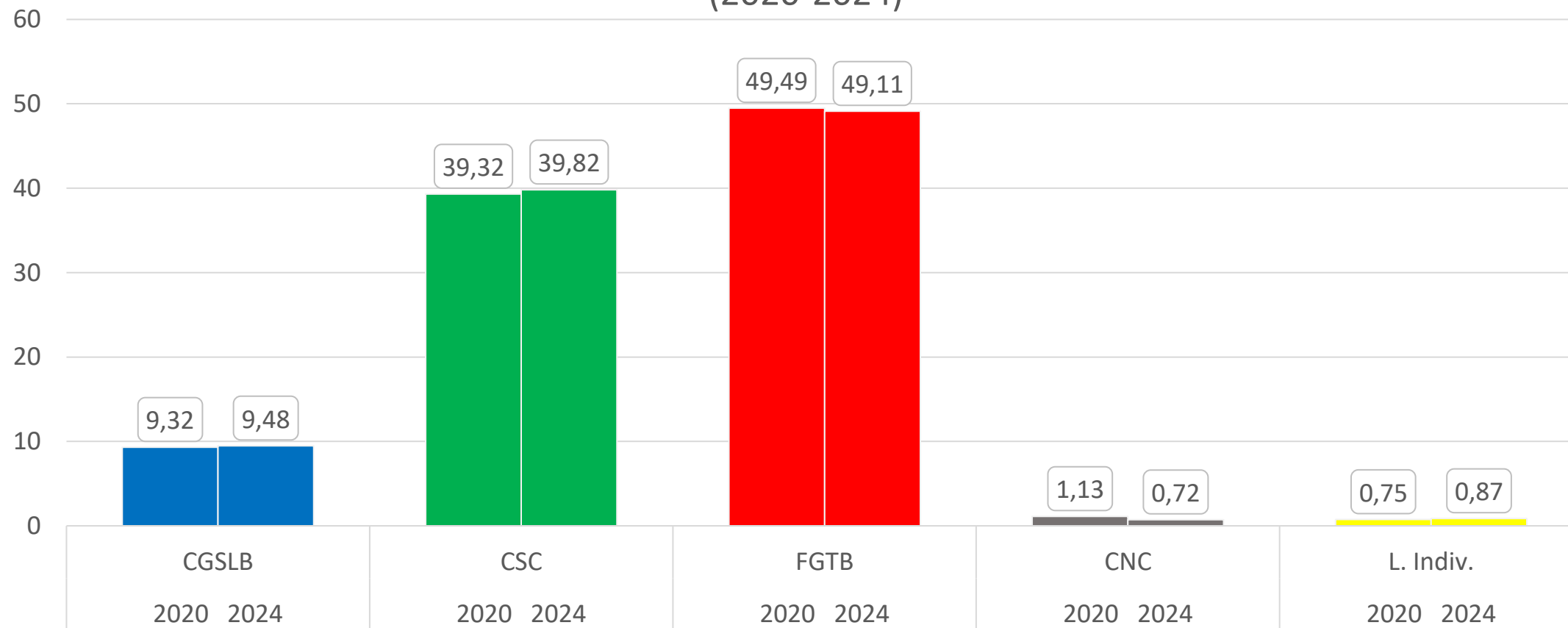
## Avec finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)



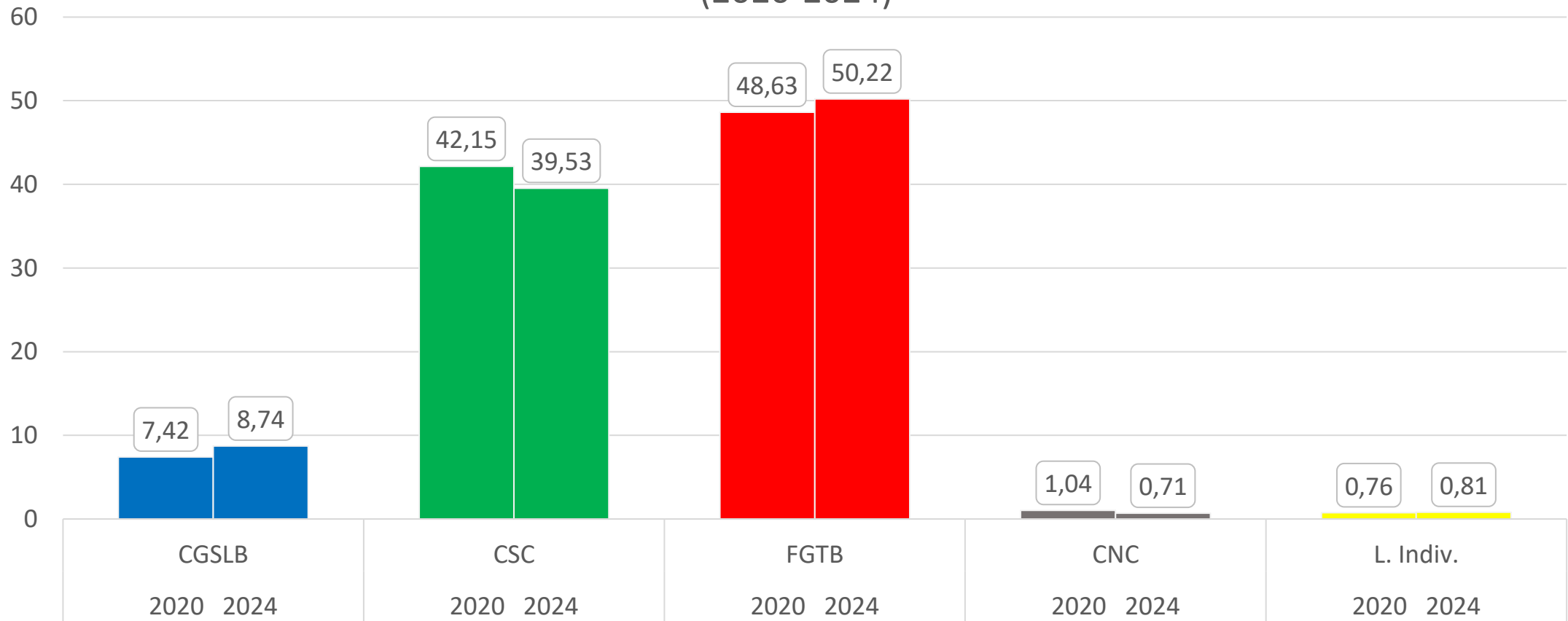
## Avec finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)



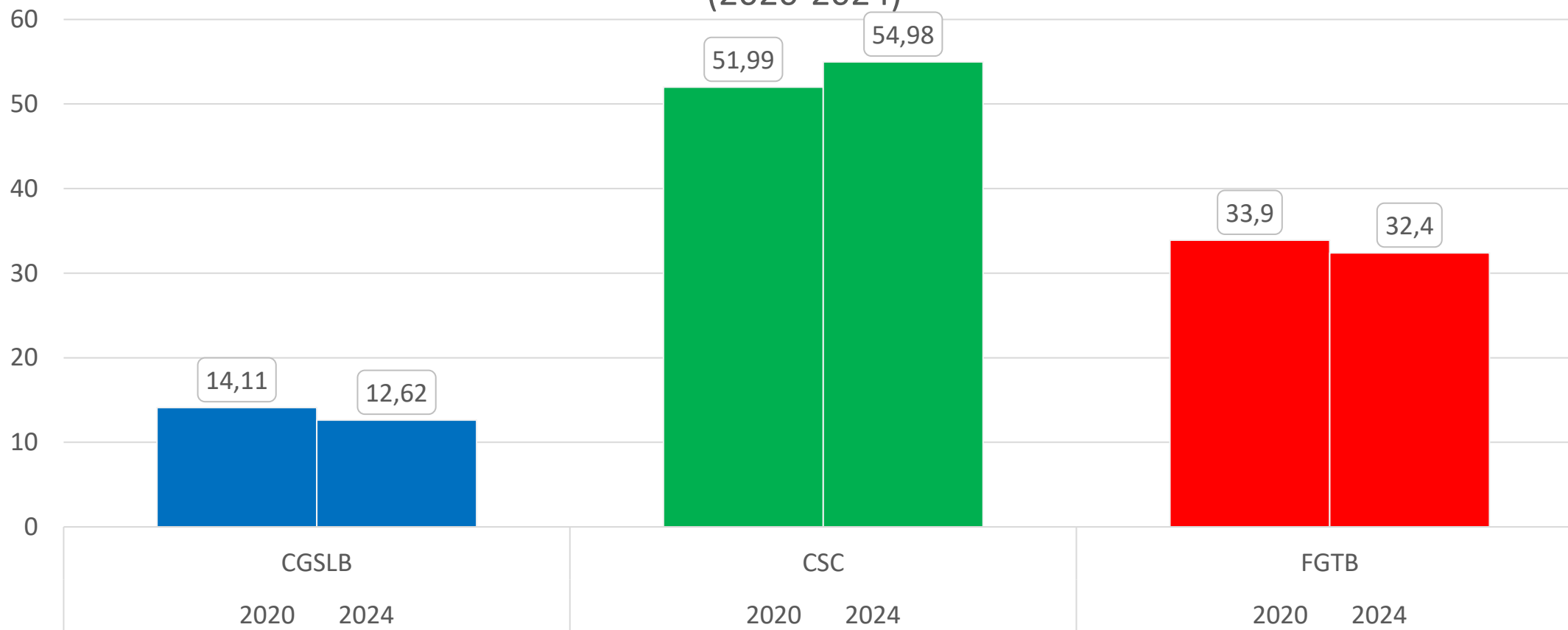
## Avec finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



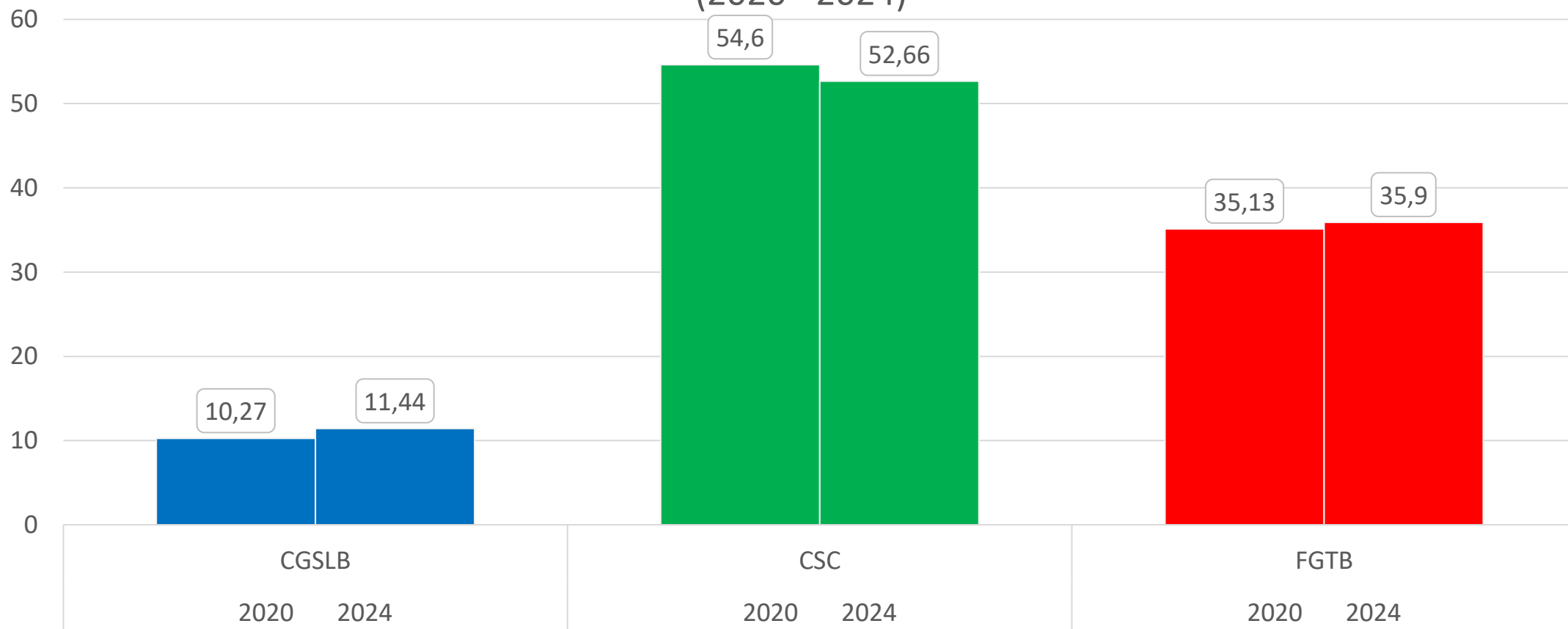
## Avec finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



## Sans finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)

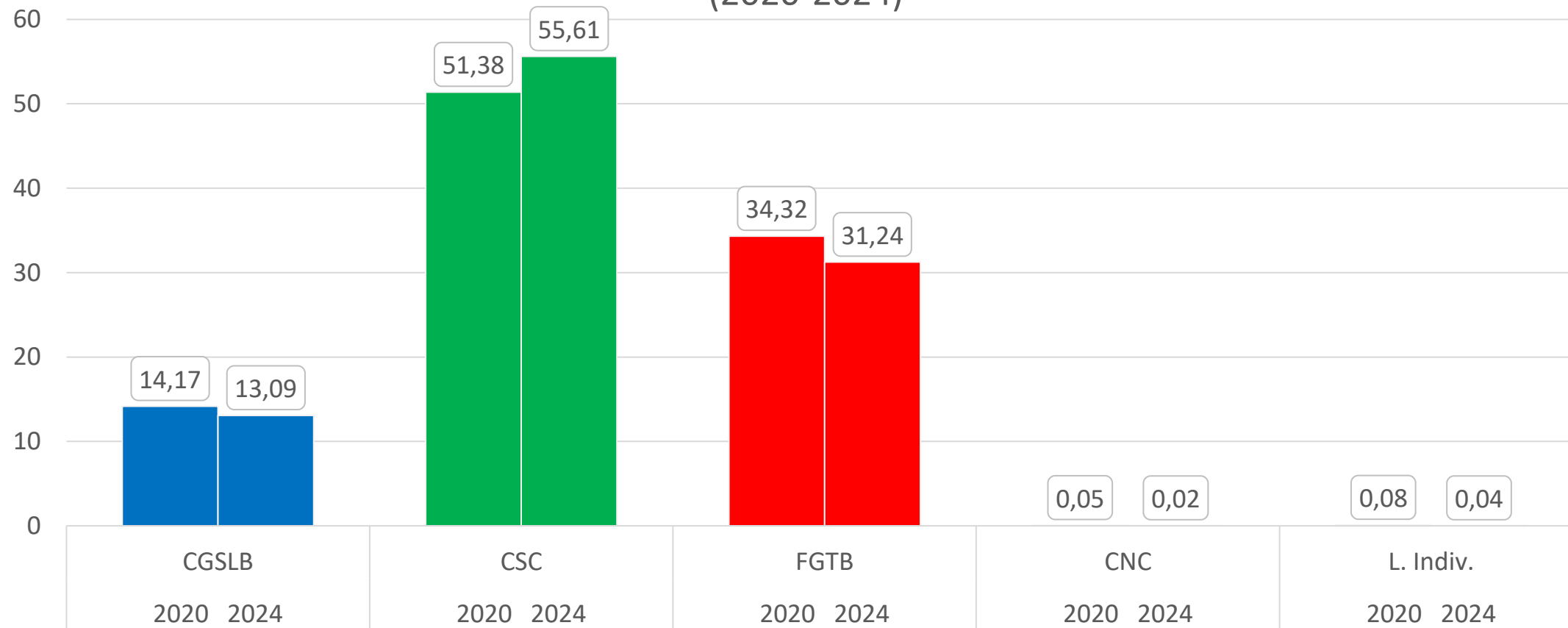


## Sans finalité indust. Et commerciale - Bruxelles : Répartition des sièges (en %) CPPT (2020 - 2024)

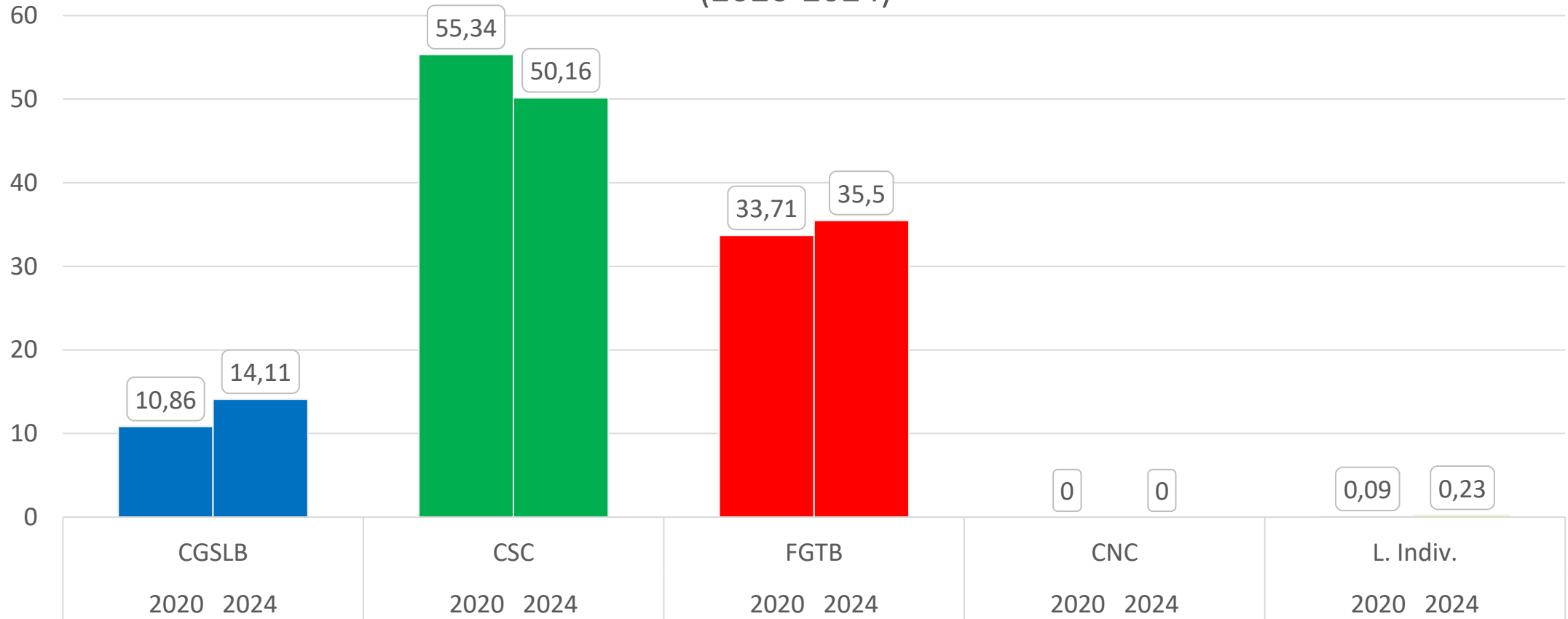




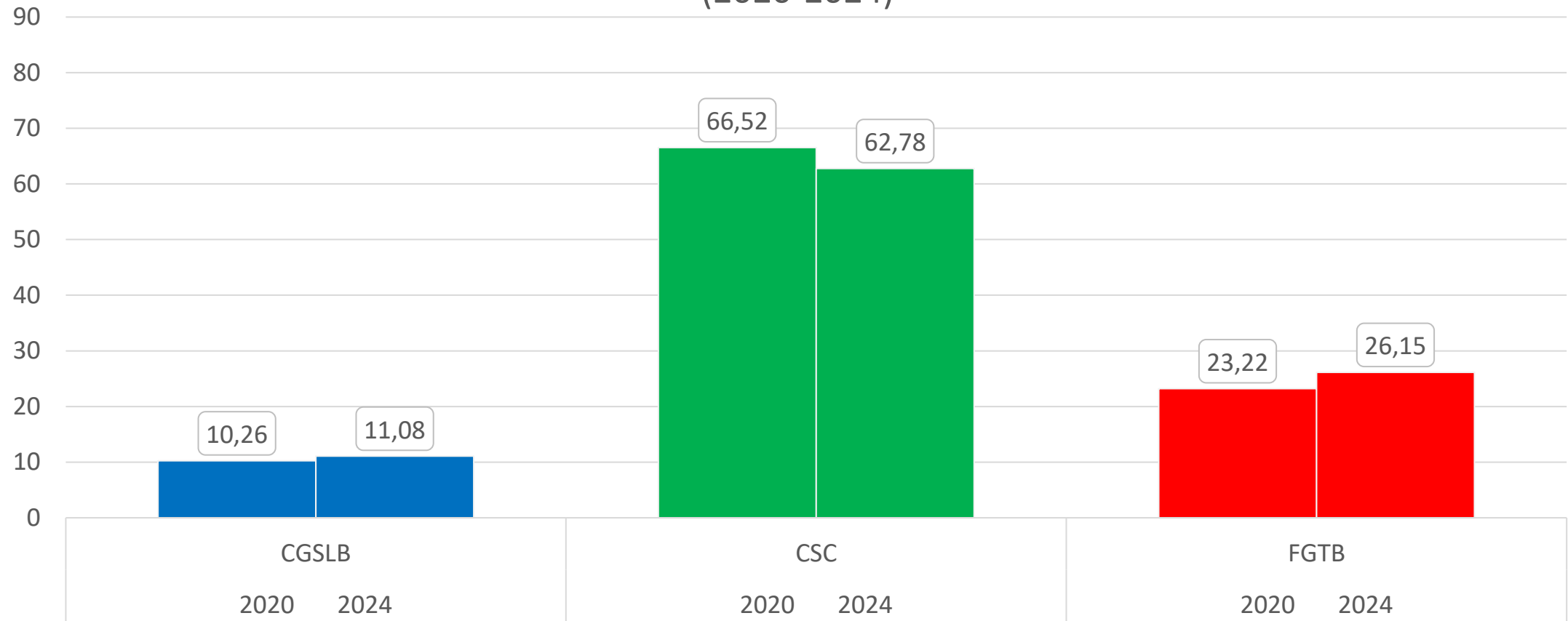
## Sans finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des voix (en %) CE (2020-2024)



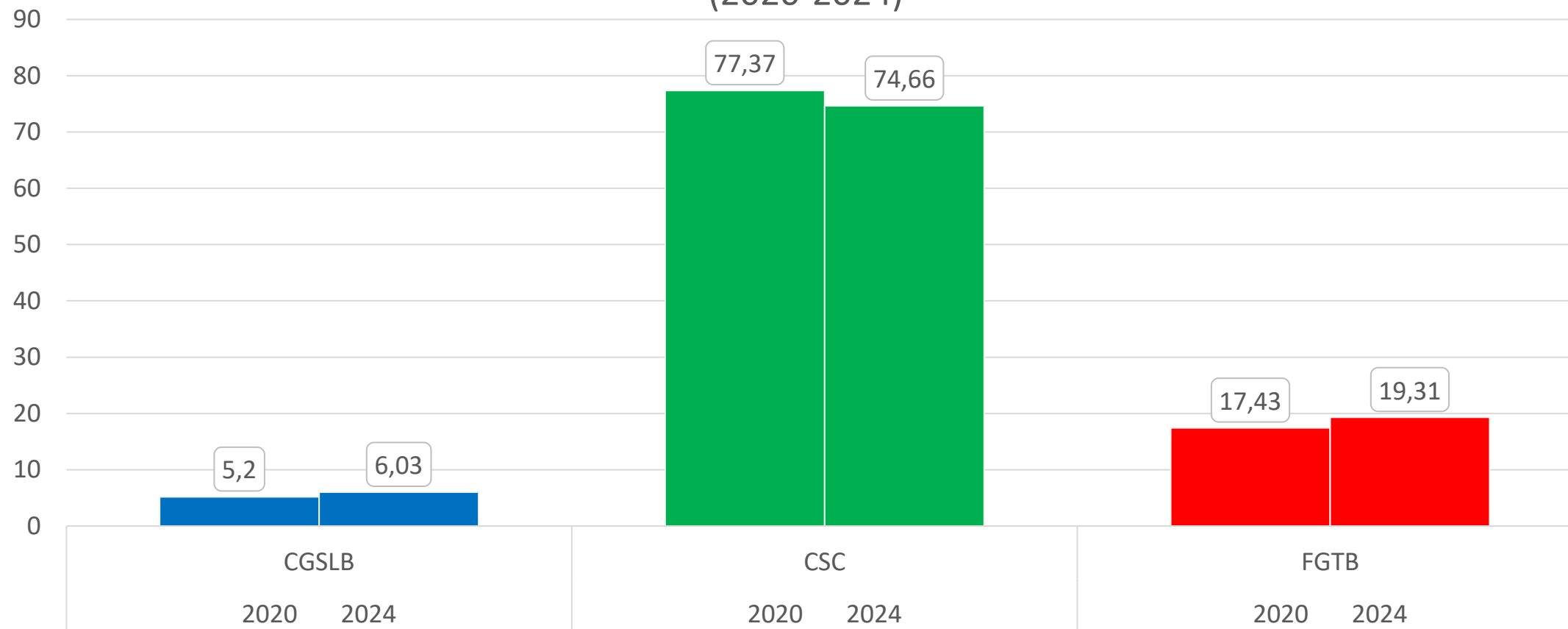
## Sans finalité indust. et commerciale - Bruxelles: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



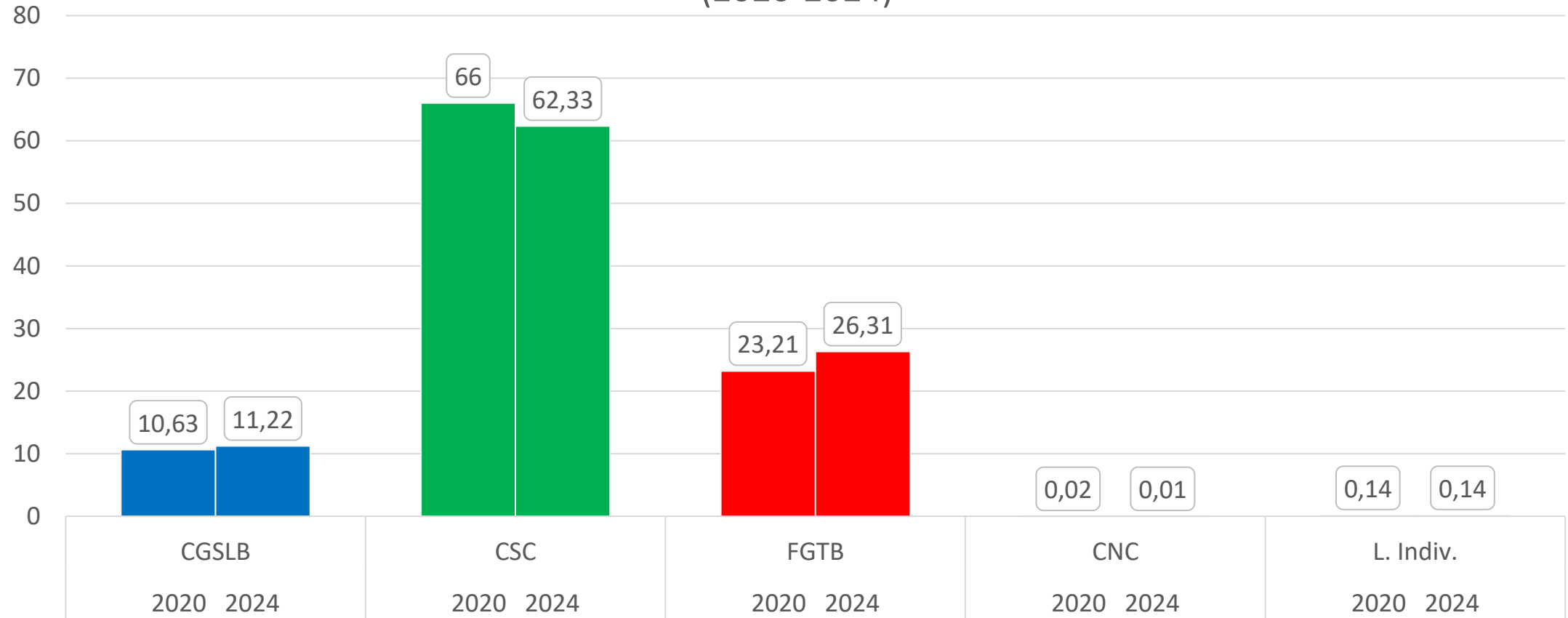
## Sans finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)



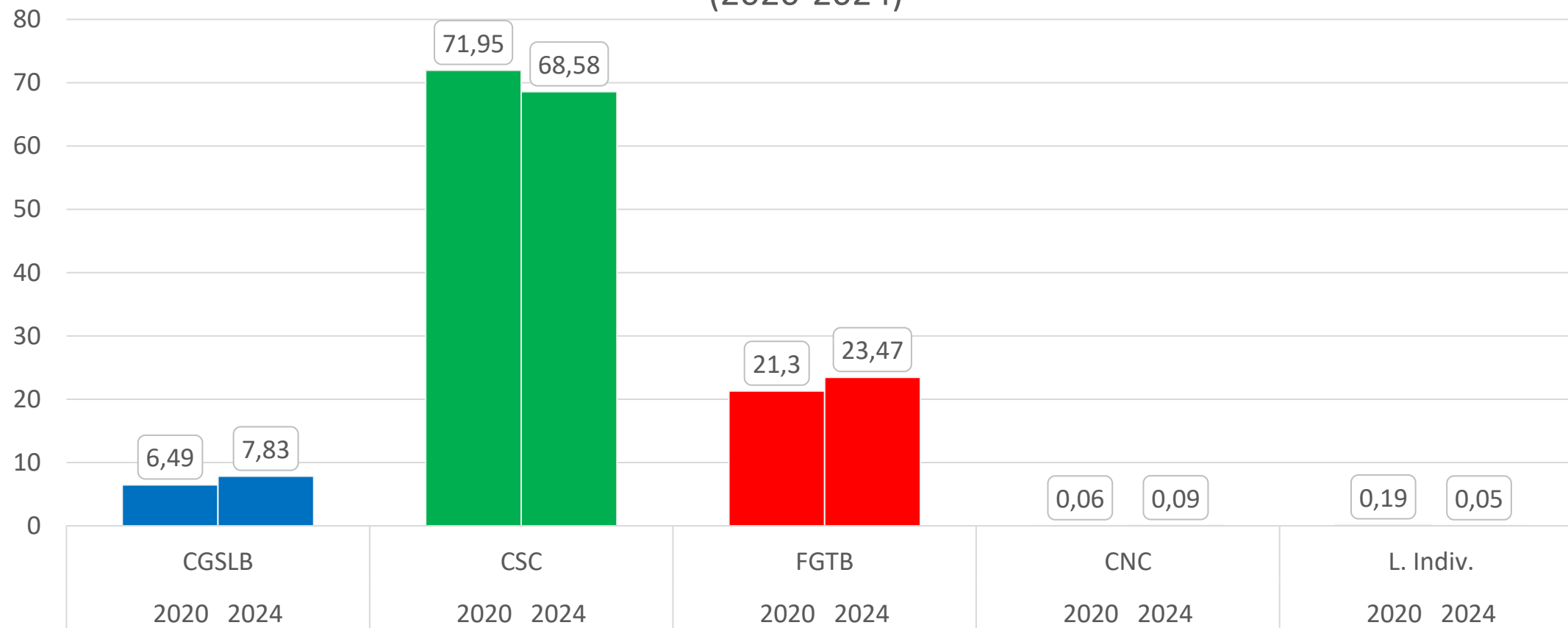
## Sans finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)



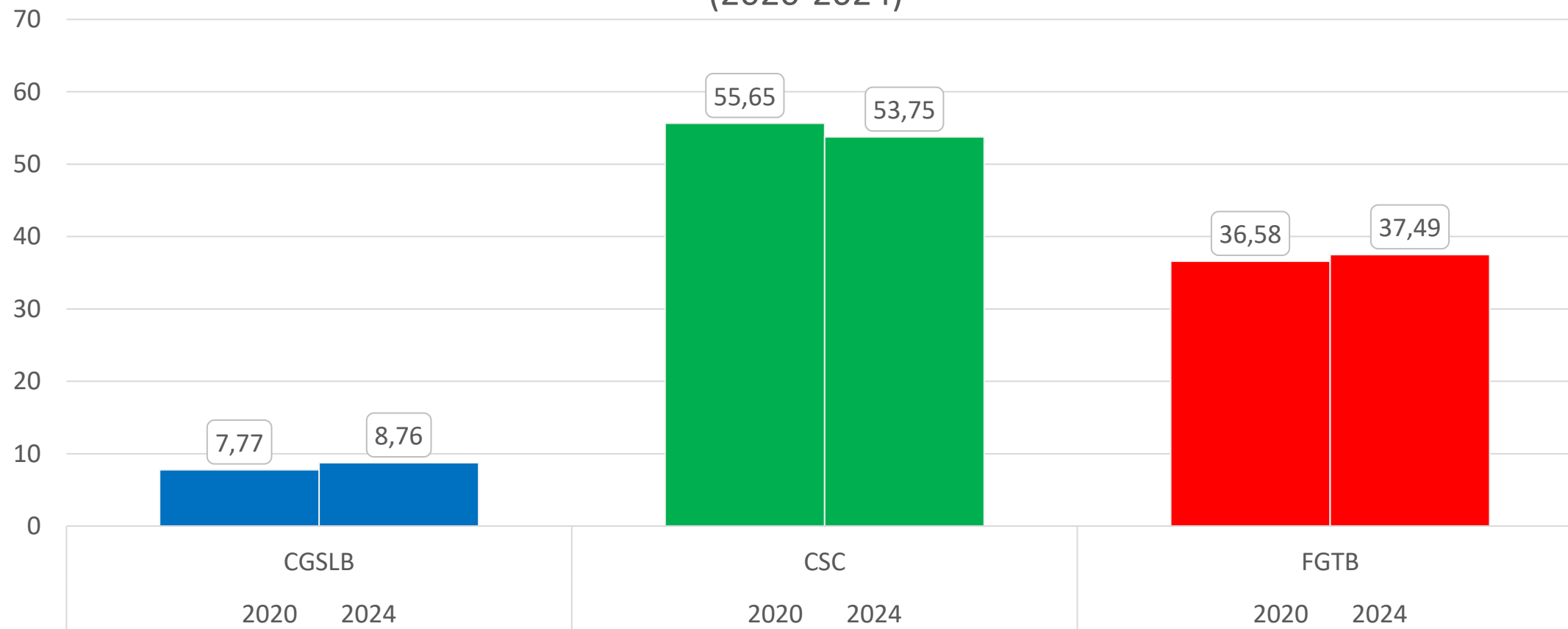
Sans finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des voix (en %) CE  
(2020-2024)



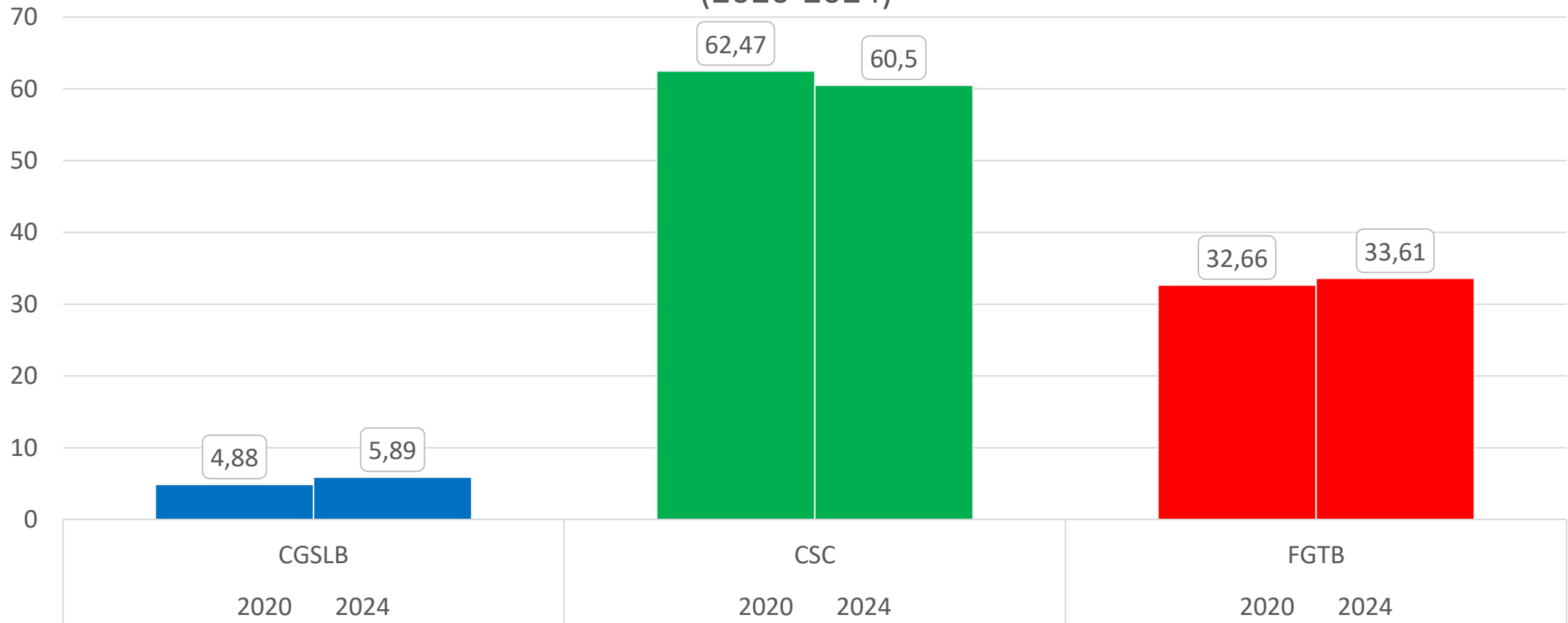
## Sans finalité indust. et commerciale - Flandre: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



## Sans finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des voix (en %) CPPT (2020-2024)

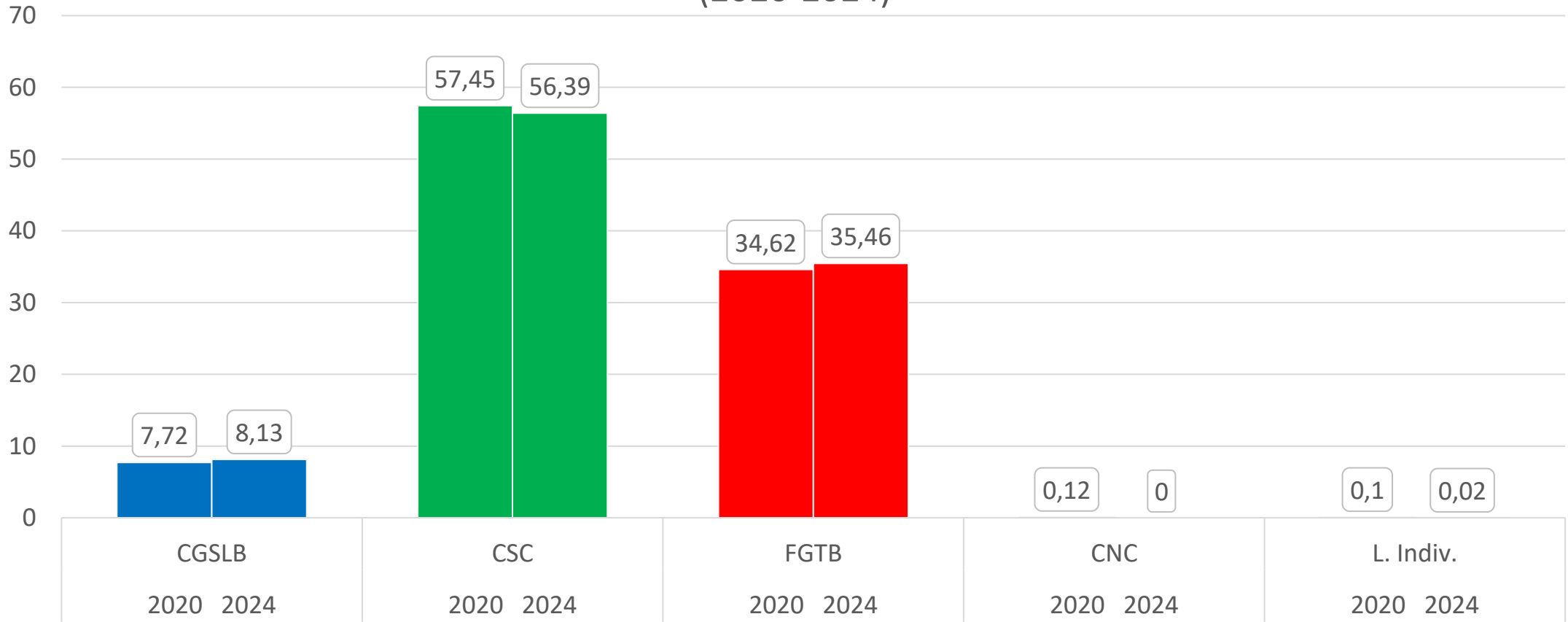


## Sans finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des sièges (en %) CPPT (2020-2024)

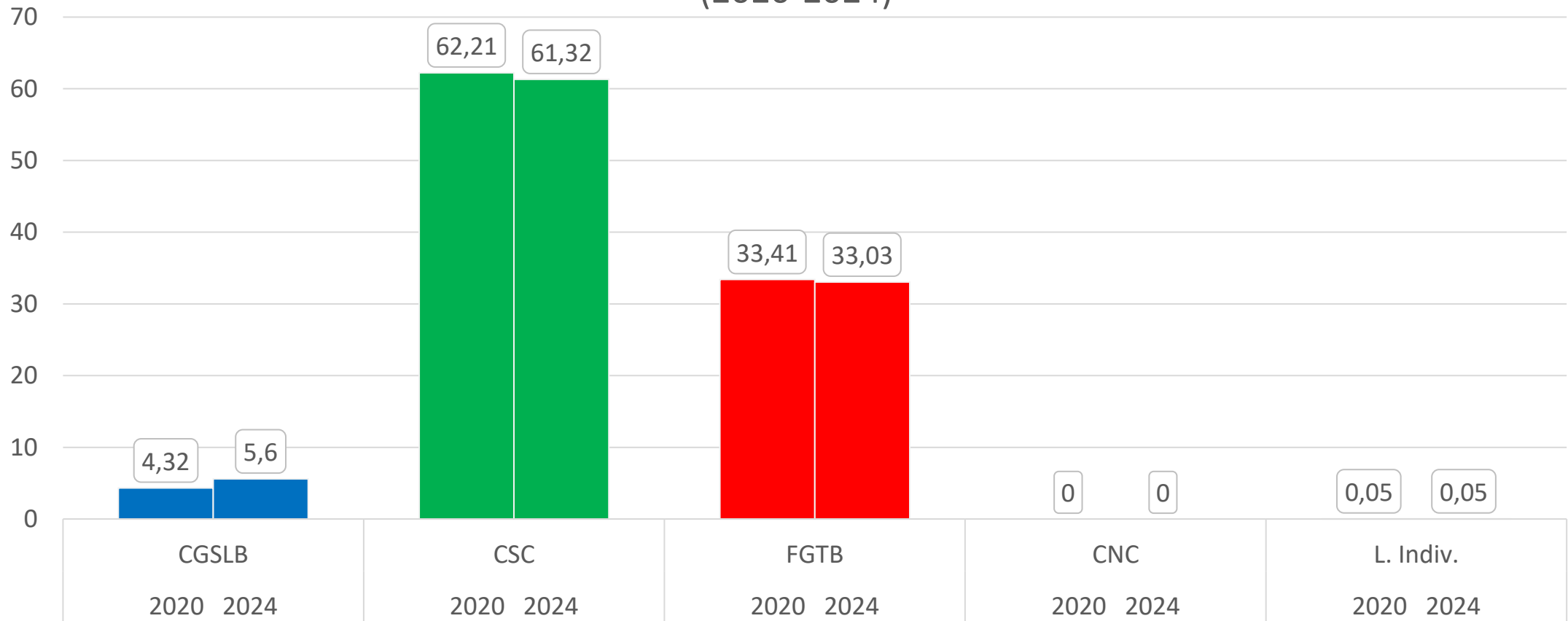




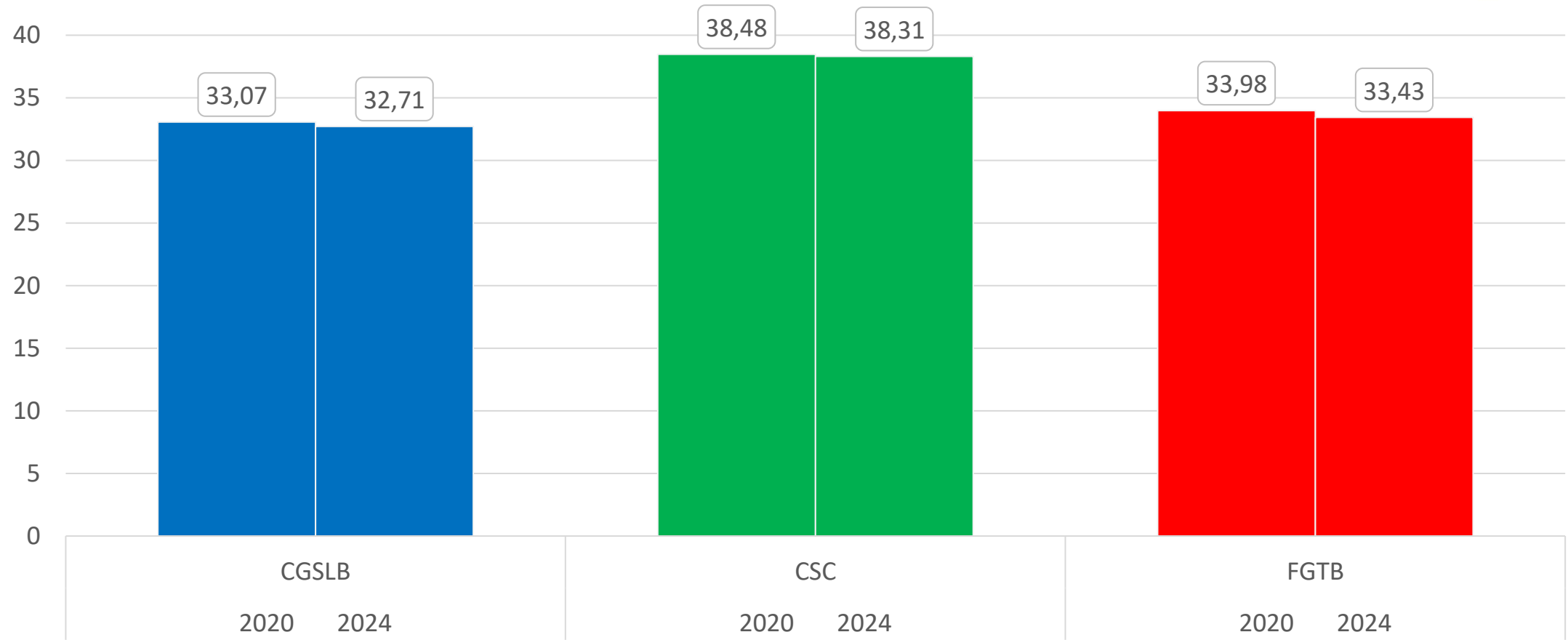
Sans finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des voix (en %) CE  
(2020-2024)



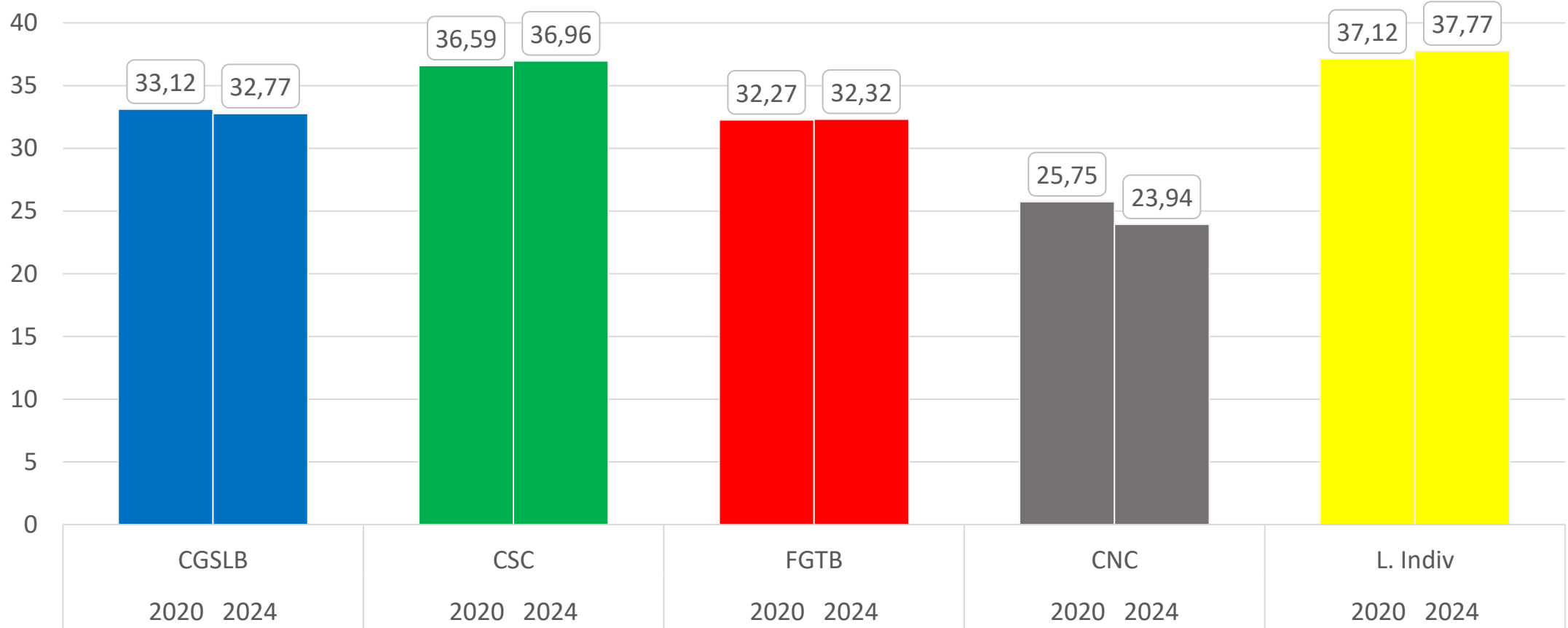
## Sans finalité indust. et commerciale - Wallonie: Répartition des sièges (en %) CE (2020-2024)



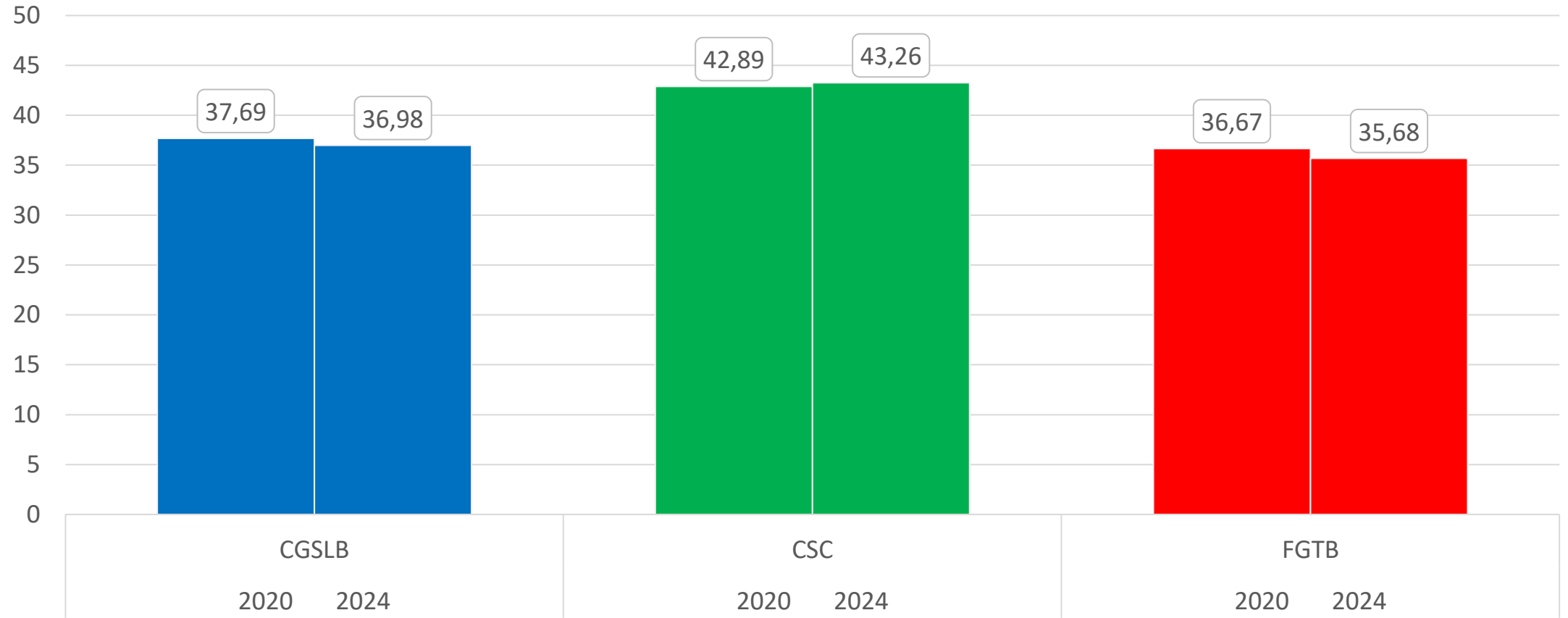
## Proportion des candidates féminines au CPPT en % (2020-2024)



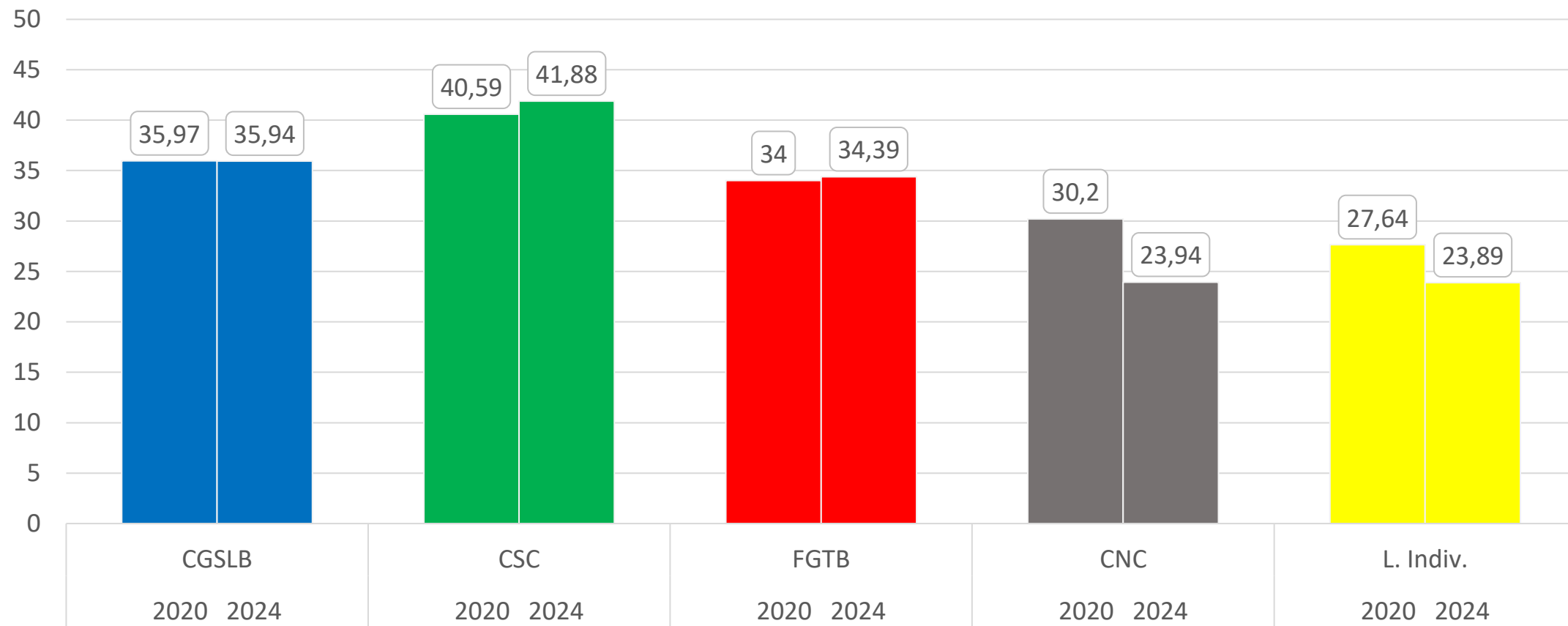
## Proportion des candidates féminines au CE en % (2020-2024)



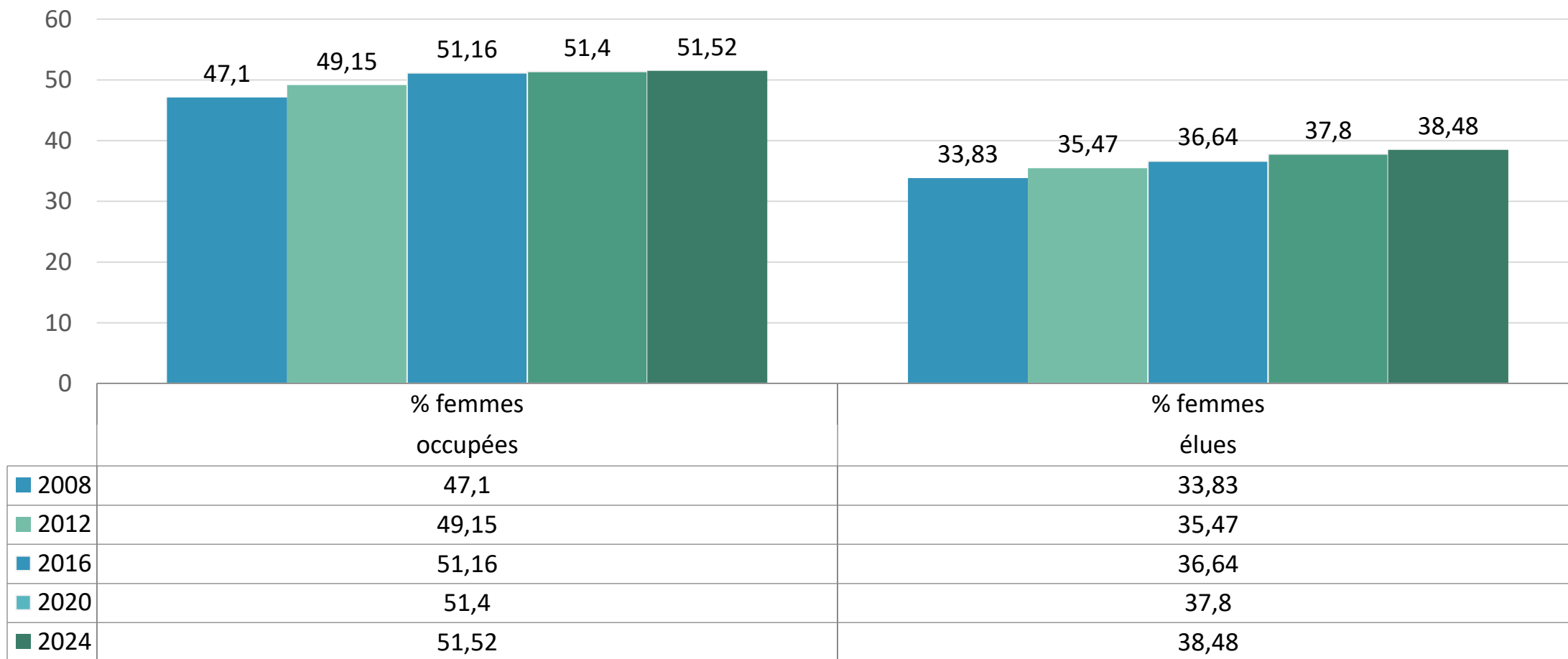
## Proportion des femmes élues au CPPT en %(2020-2024)



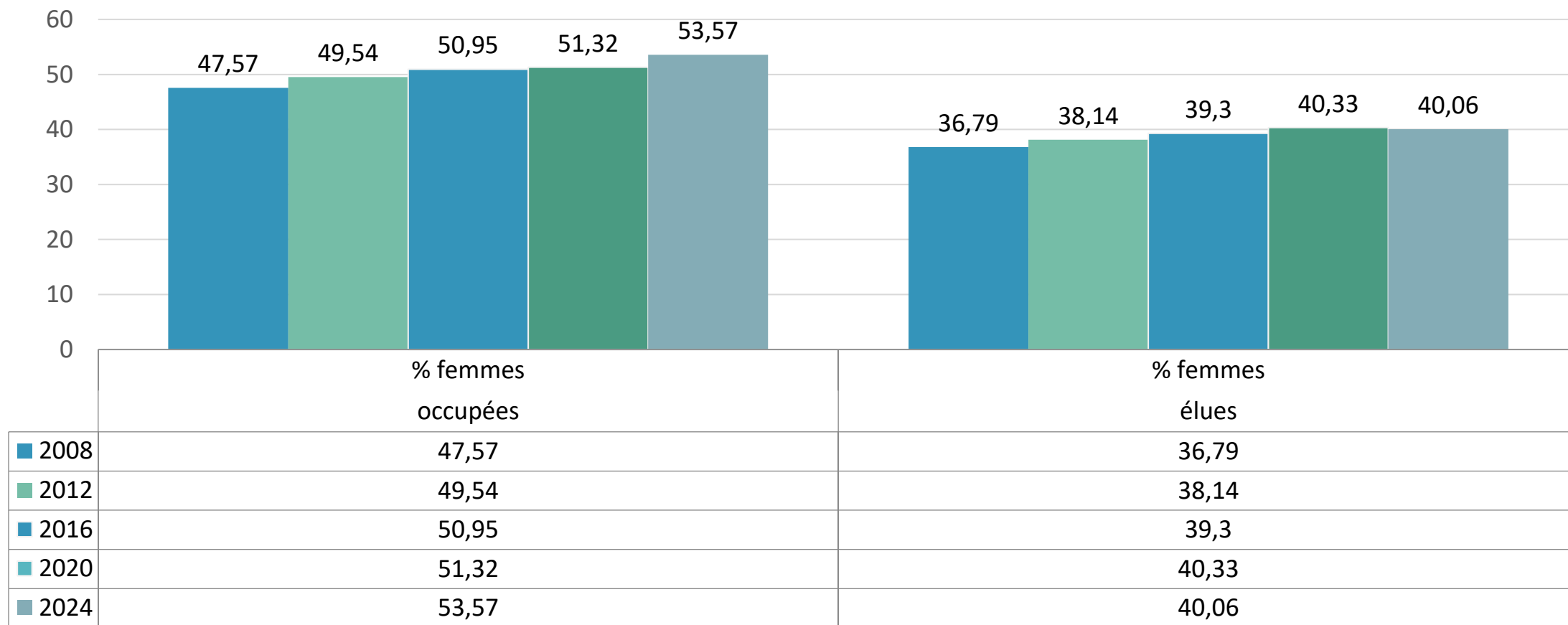
## Proportion des femmes élues au CE en % (2020-2024)



## % de femmes occupées dans l'entreprise (CE) vs. % femmes élues au CE (2008-2024)

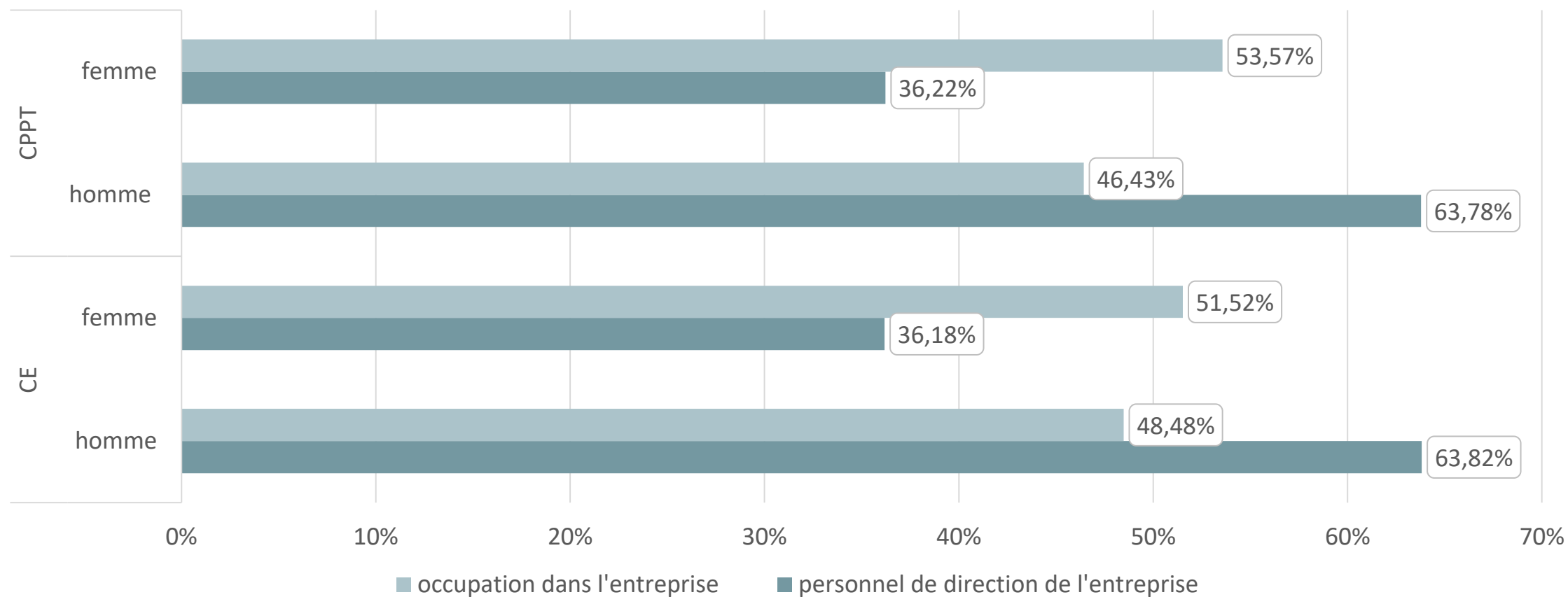


## % de femmes occupées dans l'entreprise (CPPT) vs. % femmes élues au CPPT (2008-2024)

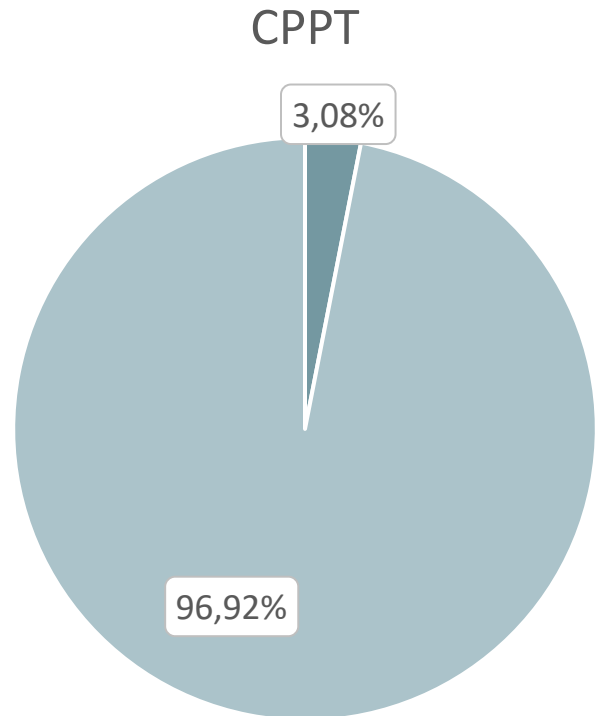




## Répartition homme/femme au sein des fonctions de direction et par rapport au nombre total de travailleurs

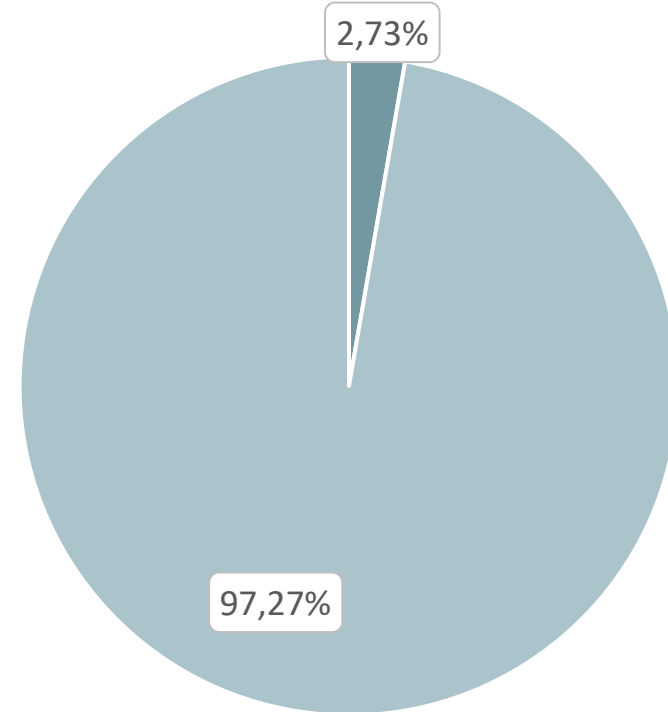


Proportion personnel de direction par rapport au nombre total de travailleurs CPPT



■ CPPT personnel de direction ■ CPPT travailleurs

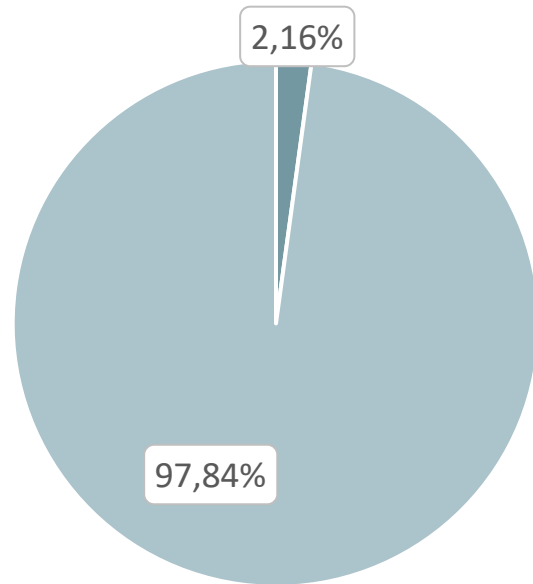
Proportion personnel de direction par rapport au nombre total de travailleurs CE



■ CE personnel de direction ■ CE travailleurs

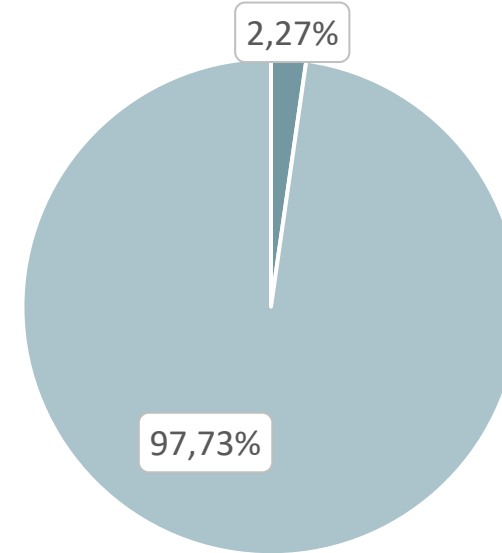


Proportion intérimaires repris sur la liste électorale par rapport au nombre total des travailleurs repris sur la liste électorale - CPPT



■ CPPT Intérimaires ■ CPPT travailleurs

Proportion intérimaires repris sur la liste électorale par rapport au nombre total de travailleurs repris sur la liste électorale - CE



■ CE intérimaires ■ CE travailleurs





## Elections sociales 2024

### Résultats provisoires

#### Contexte : Elections sociales 2024 – Organes de participation

Les élections sociales constituent un jour important pour la démocratie sociale. L'objectif de ces élections est de permettre, dans les entreprises d'une certaine taille, l'institution d'un conseil d'entreprise et/ou d'un comité pour la prévention et la protection au travail, et cela par l'élection des personnes qui vont représenter les travailleurs au sein de ces organes de participation

Dès qu'une entreprise occupe habituellement en moyenne 50 travailleurs, elle est tenue d'entamer la procédure électorale en vue de l'institution d'un comité pour la prévention et la protection au travail (ci-après « comité »).

Dès qu'une entreprise occupe habituellement en moyenne 100 travailleurs, elle est également tenue d'entamer la procédure électorale en vue de l'institution d'un conseil d'entreprise.

Les entreprises qui occupent habituellement en moyenne moins de 100 travailleurs mais qui avaient, ou auraient dû, instituer un conseil d'entreprise lors des précédentes élections, doivent également à nouveau instituer un conseil d'entreprise, pour autant qu'elles occupent habituellement en moyenne au moins 50 travailleurs. Dans cette hypothèse, il n'est cependant pas nécessaire de procéder à l'élection des membres de ce conseil, étant donné que leur mandat va être exercé par les délégués du personnel élus pour le comité.

Le comité et le conseil d'entreprise sont des organes de concertation paritaires. Cela signifie qu'ils sont composés d'une part de représentants qui sont élus par les travailleurs de l'entreprise et d'autre part de représentants qui sont désignés par l'employeur parmi les membres du personnel de direction. Le nombre de représentants de l'employeur ne peut pas être plus élevé que le nombre de représentants des travailleurs. Le comité et le conseil d'entreprise sont présidés par l'employeur ou par l'un de ses représentants. Le secrétariat du comité est assuré par le conseiller en prévention. Celui du conseil d'entreprise est assuré par un représentant des travailleurs.

## Procédure relative aux élections sociales

Les élections sociales ont lieu tous les quatre ans. Cela concerne un jour de vote mais l'élection proprement dite est précédée d'une procédure pré-électorale stricte, au cours de laquelle des décisions doivent être prises et certaines notions doivent être définies, de telle sorte que les différents intervenants et le rôle de chacun soient clairement identifiés. Certains travailleurs peuvent être électeurs dans leur entreprise et, le cas échéant, candidats-représentants des travailleurs ; certains membres du personnel de direction peuvent être désignés par leur employeur pour siéger dans les organes de participation, sur le banc patronal. Les organisations représentatives des travailleurs présentent les candidats-représentants du personnel. Enfin, le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale doit établir des statistiques sur la base des résultats des élections qui sont importantes pour d'autres domaines (la composition des commissions paritaires, la désignation des juges sociaux....)

La procédure pré-électorale a été entamée à partir du 15 décembre 2023 et s'est déroulée pendant une période de 150 jours qui s'est terminée en mai 2024 avec les opérations de vote proprement dites au sein du bureau de vote : les élections sociales 2024 se sont déroulées pendant la période fixée par la loi, du 13 au 26 mai 2024.

## Résultats provisoires

Quelques 7407 entreprises ont entamé la procédure des élections sociales en décembre 2023, en vue de l'institution ou du renouvellement d'environ 7407 comités et de 4170 conseils d'entreprise. Cela concernait 1858338 travailleurs pour les conseils d'entreprise et 2194 438 travailleurs pour les comités.

777 448 électeurs ont participé aux élections des conseils et 841 987 aux élections des comités. Il est question d'un taux de participation de 59,60 % pour les conseils d'entreprise et de 60,45 % pour les comités. Pour déterminer ce taux de participation, il est tenu compte uniquement des entreprises dans lesquelles le vote a effectivement eu lieu.

Les candidats à ces élections sont présentés sur des listes déposées par les organisations représentatives des travailleurs (CGSLB, CSC, FGTB). Pour le collège électoral des cadres au sein du conseil d'entreprise, des listes peuvent également être déposées par la CNC ou par des cadres de l'entreprise (listes maison).

Pour les conseils, 20 990 candidats ont été élus. Pour les comités, 26772 candidats ont été élus. Il convient de souligner que les nombres de candidats et d'élus pour les comités et les conseils ne peuvent pas simplement être additionnés, étant donné que le même travailleur est souvent candidat pour les deux organes.

Les résultats provisoires pour l'ensemble du pays concernent 95,83 % des entreprises. Sont pris en considération les résultats qui ont été communiqués par les entreprises au SPF Emploi jusqu'au mercredi 29 mai 2024, 7h00. Ces résultats sont les suivants :

(1) En pourcentage des voix exprimées

Pour le conseil d'entreprise :

<b>CGSLB</b>	<b>13,87 %</b>
<b>CSC</b>	<b>49,84 %</b>
<b>FGTB</b>	<b>34,94 %</b>
<b>CNC</b>	<b>0,84 %</b>
<b>Listes individuelles</b>	<b>0,51 %</b>

Pour le comité pour la prévention et la protection au travail :

<b>CGSLB</b>	<b>14,12 %</b>
<b>CSC</b>	<b>50,36 %</b>
<b>FGTB</b>	<b>35,52 %</b>

(2) En pourcentage des élus effectifs

Pour le conseil d'entreprise :

<b>CGSLB</b>	<b>10,86 %</b>
<b>CSC</b>	<b>53,32%</b>
<b>FGTB</b>	<b>34,61 %</b>
<b>CNC</b>	<b>0,68 %</b>
<b>Listes individuelles</b>	<b>0,54 %</b>

Pour le comité pour la prévention et la protection au travail :

<b>CGSLB</b>	<b>10,38 %</b>
<b>CSC</b>	<b>55,38 %</b>
<b>FGTB</b>	<b>34,24 %</b>

Des résultats plus détaillés faisant la distinction entre (1) les entreprises avec finalité industrielle ou commerciale et les entreprises sans finalité industrielle ou commerciale ; (2) les trois Régions : Bruxelles, Flandre et Wallonie ; (3) et les catégories de travailleurs : ouvriers, employés, jeunes travailleurs (moins de 25 ans) et cadres (uniquement pour le conseil d'entreprise), sont disponibles dans la farde de presse ou par demande mail à l'adresse [elections.sociales@emploi.belgique.be](mailto:elections.sociales@emploi.belgique.be)

## Actions entreprises par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale en soutien aux entreprises, pour l'organisation des élections sociales de 2024

La présentation des résultats provisoires dans un bref délai après la fin des élections sociales au sein des entreprises n'aurait pas été possible sans les actions entreprises par le SPF Emploi.

En effet, le SPF Emploi prend, depuis quelques années, des initiatives pour simplifier au moins au niveau administratif, la procédure des élections sociales que beaucoup d'entreprises considèrent comme lourde, et cela via une digitalisation toujours davantage développée, qui peut être décrite comme suit.

### Application Web du SPF Emploi

Pendant la procédure électorale, de nombreuses informations doivent être communiquées, dans des délais stricts, entre les différents intervenants : l'employeur doit communiquer des informations en interne à ses travailleurs ainsi qu'aux organes existants et, en externe, aux organisations représentatives des travailleurs. Il doit transmettre des informations statistiques au SPF Emploi. Les syndicats doivent déposer leurs listes de candidats auprès de l'employeur. Auparavant, ces communications devaient se faire par des affichages « papier » dans l'entreprise, et via des envois recommandés en dehors de l'entreprise. Depuis 2008, cependant, des initiatives proactives ont été prises par mon administration pour faciliter cet échange d'informations par la digitalisation. Depuis lors, le SPF Emploi met gratuitement une application web à la disposition des entreprises et des organisations syndicales afin que les informations puissent être transmises à chacun d'une manière conviviale et sûre.

En vue des élections sociales de 2024, l'application web a été, de nouveau, développée totalement en interne, au sein du SPF Emploi, modernisée et largement testée. Chaque employeur peut accéder d'une manière simple à son dossier « élections » sur l'application (au moyen de sa carte d'identité e-ID) et satisfaire facilement, de manière digitale, à ses obligations en matière de communication à l'extérieur de l'entreprise. Les organisations syndicales peuvent, de leur côté, introduire informatiquement, d'une manière sûre, leurs listes de candidats et suivre, au fur et à mesure, les communications digitales de l'employeur. Enfin, pour le SPF Emploi, la digitalisation permet la récolte de données statistiques de sorte que les résultats provisoires peuvent déjà être divulgués pour un nombre très représentatif d'entreprises, peu de temps après la fin des élections.

La digitalisation de la procédure électorale permet également à tous les intervenants d'épargner beaucoup de papier et les frais liés aux envois postaux. La digitalisation réduit la charge administrative pour les entreprises, augmente la qualité des données contenues dans la base de données et accélère le traitement des résultats. Bref, une réelle simplification de la procédure électorale.

## Information collective et individuelle fournie par le SPF Emploi

Afin de faciliter l'organisation des élections sociales, le SPF a, en plus de cette application web gratuite, mis à la disposition des entreprises et des personnes intéressées différents canaux d'information afin de les renseigner quant à la marche à suivre pour les différentes étapes de la procédure électorale.

### *Le site web*

Sur le site web du SPF Emploi, une rubrique est spécifiquement consacrée aux élections sociales. ([www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be))

Ce site web contient des informations relatives à l'organisation des élections, des réponses à diverses questions juridiques et pratiques, une brochure comportant une explication détaillée sur la procédure électorale, des modèles de formulaires qui peuvent être téléchargés gratuitement par les entreprises (aussi bien des formulaires vierges que des modèles complétés à titre d'exemple, sur lesquels les entreprises ont pu se baser pour leur propre procédure), une information statistique ainsi que toute la législation et la réglementation en vigueur dans cette matière.

### *Assistance individuelle*

Les entreprises ont également eu la possibilité de faire appel aux services du helpdesk pour leurs questions individuelles, qu'il s'agisse de questions à caractère informatique ou juridique. Les collaborateurs de l'équipe « Elections sociales » au sein du SPF Emploi étaient largement disponibles au téléphone et par mail pendant toute la procédure électorale, également bien au-delà des heures normales de travail pendant les moments particulièrement cruciaux.

Plus de 6000 questions juridiques et administratives ont été posées par écrit (principalement par email). Un nombre encore plus élevé de questions ont été traitées immédiatement au téléphone.



## Nombre de procédures entamées dans des entreprises avec ou sans finalité industrielle et commerciale au niveau national et par région

### Nombre de procédures CE et CPPT dans les entreprises avec/sans finalité industrielle et commerciale

	CE	CPPT
Sans finalité industrielle et commerciale	1239	2245
Avec finalité industrielle et commerciale	2931	5162

Région bruxelloise	CE	CPPT
Sans finalité industrielle et commerciale	209	391
Avec finalité industrielle et commerciale	433	693

Région flamande	CE	CPPT
Sans finalité industrielle et commerciale	681	1201
Avec finalité industrielle et commerciale	1917	3395

Région wallonne	CE	CPPT
Sans finalité industrielle et commerciale	349	653
Avec finalité industrielle et commerciale	581	1074

## Entreprises avec ou sans finalité industrielle ou commerciale

La présentation, ce **jeudi 30 mai 2024**, des résultats *provisoires* des élections sociales qui se sont déroulées du **13 au 26 mai 2024** opère une distinction entre les entreprises avec finalité industrielle ou commerciale et les entreprises sans finalité industrielle ou commerciale.

Dans le tableau ci-dessous sont reprises les commissions paritaires visées dans chacune de ces deux classifications.

Les résultats des élections sociales par secteur d'activité seront disponibles lors de la présentation des résultats définitifs.

<b>Entreprises avec finalité industrielle ou commerciale</b>		
<i>Intitulé du secteur</i>		<i>Dénomination et numéros des commissions paritaires regroupées</i>
Auxiliaire et divers ouvriers	100	Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers 100 Commission paritaire pour le nettoyage 121 Commission paritaire de la construction 124 Commission paritaire pour le commerce de combustibles 127 Commission paritaire pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération 142 Commission paritaire de la pêche maritime 143 Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant 324
Mines	101	Commission nationale mixte des mines 101 Commission paritaire pour employés des charbonnages 205
Carrières	102	Commission paritaire de l'industrie des carrières 102 Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit 203
Sidérurgie	104	Commission paritaire de l'industrie sidérurgique 104 Commission paritaire pour employés de la sidérurgie 210
Métaux non-ferreux	105	Commission paritaire des métaux non-ferreux 105
Ciment	106	Commission paritaire des industries du ciment 106
Vêtements	109	Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières 107 Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection 109 Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection 215 Commission paritaire pour les technologies orthopédiques 340
Blanchisserie	110	Commission paritaire pour l'entretien du textile 110

Fabrications métalliques	111	Commission paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique 111 Commission paritaire pour employés des fabrications métalliques 209
Garage	112	Commission paritaire des entreprises de garage 112
Céramique Poterie ordinaire Briques	113	Commission paritaire de l'industrie céramique 113 Commission paritaire de l'industrie des briques 114
Verre	115	Commission paritaire de l'industrie verrière 115
Chimie	116	Commission paritaire de l'industrie chimique 116 Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique 207
Pétrole	117	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole 117 Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole 211
Alimentaire	118	Commission paritaire de l'industrie alimentaire 118 Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire 220
Commerce alimentaire Détail	119	Commission paritaire du commerce alimentaire 119 Commission paritaire du commerce de détail indépendant 201 Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire 202
Textile	120	Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie 120 Commission paritaire pour employés de l'industrie textile et de la bonneterie 214
Bois et ameublement	125	Commission paritaire de l'industrie du bois 125 Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois 126
Cuir et peaux Fourrures	128	Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement 128 Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil 148
Papier - carton	129	Commission paritaire pour la production des pâtes, papiers et cartons 129 Commission paritaire des employés de l'industrie papetière 221 Commission paritaire de la transformation du papier et du carton 136 Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton 222
Imprimerie	130	Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux 130
Tabac	133	Commission paritaire de l'industrie des tabacs 133
Batellerie Transport	139	Commission paritaire de la batellerie 139 Commission paritaire du transport et de la logistique 140 Commission paritaire pour employés du commerce international, du transport et de la logistique 226 Commission paritaire pour la marine marchande 316
Agriculture	144	Commission paritaire de l'agriculture 144 Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles 132 Commission paritaire pour les entreprises horticoles 145 Commission paritaire pour les entreprises forestières 146

Constructions métallique, mécanique et électrique	149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique 149
Auxiliaire et divers employés	200	Commission paritaire auxiliaire pour employés 200 Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires 216 Commission paritaire pour les employés de casinos 217 Commission paritaire pour les services et les organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité 219 Commission paritaire pour les employés des métaux non ferreux 224 Commission paritaire pour le secteur audio-visuel 227 Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification 313 Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté 314 Commission paritaire pour les services de gardiennage et/ou de surveillance 317 Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments 321 Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques 323 Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant 324
Ports	301	Commission paritaire des ports
Hôtellerie	302	Commission paritaire de l'industrie hôtelière 302
Spectacle et sports	303	Commission paritaire de l'industrie cinématographique 303 Commission paritaire du spectacle 304 Commission paritaire nationale des sports 223
Assurances et courtages	306	Commission paritaire des entreprises d'assurances 306
Prêts hypothécaires, épargne, capital	307	Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances 307
Banques	310	Commission paritaire pour les banques 310 Commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement 341
Grandes entreprises vente au détail	311	Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail 311
Grands magasins	312	Commission paritaire des grands magasins 312
Aviation commerciale	315	Commission paritaire de l'aviation commerciale 315
Travail intérimaire	322	Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité 322
Institutions publiques de crédit	325	Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit 325
Gaz et électricité	326	Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité 326
Tramways	328	Commission paritaire du transport urbain et régional 328
Attractions touristiques	333	Commission paritaire pour les attractions touristiques 333
Loteries	334	Commission paritaire des loteries publiques 334
Professions libérales	336	Commission paritaire pour les professions libérales 336 Commission paritaire des pompes funèbres 320

**Entreprises sans finalité industrielle ou commerciale**

<i>Intitulé du secteur</i>		<i>Dénomination et numéros des commissions paritaires regroupées</i>
Secteur socio-culturel	329	Commission paritaire pour le secteur socio-culturel 329
Etablissements et services de santé	330	Commission paritaire des établissements et des services de santé 330 Commission paritaire pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé 331 Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé 332
Organisations sociales	335	Commission paritaire de prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants 335
Secteur non-marchand	337	Commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand
Sociétés de logement social agréées	339	Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées
Enseignement libre	225	Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre 152 Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné 225
Services sociaux-santé	318	Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors 318 Commission paritaire pour les établissements et les maisons d'éducation et d'hébergement 319 Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux 327

## Les différentes manières de voter - Elections Sociales 2024

Pour élections sociales, il est possible d'exprimer son vote de 4 façons différentes.

- Par un vote papier dans un bureau de vote;
- Par un vote par correspondance, où un bulletin de vote est envoyé à l'électeur par la poste;
- Par un vote électronique dans un bureau de vote,
- Par un vote électronique à distance à partir du poste de travail habituel.

Voter par correspondance n'est possible que dans certaines situations et moyennant un accord avec les syndicats. Pour le vote électronique également, l'employeur doit obtenir un accord au sein de l'entreprise.

Les 4 différentes façons de voter peuvent également être combinées au sein d'une même entreprise: Par ex. Le vote électronique dans un bureau de vote est prévu pour la majorité des travailleurs, mais pour certaines catégories de travailleurs, un vote par correspondance est organisé.

***Dans les entreprises, pour les élections sociales 2024, il a été procédé au vote de la manière suivante :***

Pour le conseil d'entreprise, **52,59%** des entreprises et pour le CPPT **59,68%** des entreprises ont procédé principalement à un vote papier ( par papier dans un bureau de vote ou éventuellement en combinaison avec le vote par correspondance).

Pour le conseil d'entreprise **47,41 %** des entreprises et pour le CPPT **40,30 %** des entreprises ont procédé à un vote électronique (éventuellement en combinaison avec le vote par correspondance ou dans une moindre mesure, en combinaison avec le vote papier dans un bureau de vote).

Pour le conseil d'entreprise **34,50 %** des entreprises et pour le CPPT **29,37 %** des entreprises ont procédé principalement au vote électronique (vote électronique dans un bureau de vote, vote électronique à distance ou une combinaison des deux).

Taux d'utilisation de chaque méthode de vote dans les entreprises ayant votées (attention, les modalités de vote sont cumulables).

			en %
CPPT :	Total vote par correspondance	1.389	34,03
	Total vote électronique bureau	1.136	27,83
	total vote électronique distance	1.208	29,59
	total vote papier	2.392	58,60
CE :	Total vote par correspondance	1.079	37,75
	Total vote électronique bureau	992	34,71
	Total vote électronique distance	1.024	35,83
	Total vote papier	1.492	52,20